

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

01.Création d'un lotissement « Le Clos Normand » commune déléguée de Truttemer le grand

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. La commune de Vire Normandie va acquérir un foncier de 65 222 m² sur la commune de Truttemer le Grand pour la création d'un lotissement. La réalisation se fera par tranche.

Il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'enregistrement comptable de la création de ce programme d'habitat en créant un budget annexe intitulé « le Clos Normand ».

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/01 du 28 mars 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « le Clos Normand ».
- DE PRECISER que ce budget sera voté par chapitre ;
- D'OPTER pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	36	4
Vote Pour	34	4
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/01 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/01 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/01 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

02.Création lotissement le petit Versailles

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de Vire envisage la création d'un lotissement sur la commune de Vire déléguée « le petit Versailles » rue de la Redettièrre sur une parcelle d'environ 9000m².

Il s'avère désormais nécessaire de procéder à l'enregistrement comptable de la création de ce programme d'habitat en créant un budget annexe intitulé « le petit Versailles ».

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d'investissement s'il y a lieu d'en constater.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/02 du 28 mars 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « le petit Versailles ».
- DE PRECISER que ce budget sera voté par chapitre ;
- D'OPTER pour un régime de T.V.A. conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents découlant de ces décisions.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	4
Vote Pour	36	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/02 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
LE BREAUX Nathalie

014-200060176-20220330-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/02 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/02 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

03.Taux fiscalité 2022

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des impôts et de l'article L 161.2.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Collectivités Territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 65 % en 2022.

En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal communal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est depuis 2021 compensée pour les communes par le transfert de la part départementale (taux : 22,1%) de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés. Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué en 2021 en vue d'assurer l'équilibre entre la perte de produit de taxe d'habitation et le produit supplémentaire de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pour mémoire,

Par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2016, le conseil municipal a décidé :

- D'appliquer l'intégration fiscale progressive du taux de la taxe d'habitation, du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties sur une période de 12 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/03 du 28 mars 2022 à 20h30



- D'homogénéiser les abattements de la taxe d'habitation, soit un abattement général à la base de 10 %, un abattement de 10 % pour charge de famille de rang ½ et un abattement de 20 % pour charge de famille de rang 3 et plus.

Les taux appliqués sur chaque commune historique seront calculés par la Direction Départementale des Finances Publiques. L'année 2029 où l'intégration fiscale progressive sera terminée, les taux votés s'appliqueront uniformément sur tout le territoire de la commune de Vire Normandie. Il convient de rappeler que le montant des impositions perçues par la Commune de Vire Normandie est égal au produit des bases imposables par les taux communaux.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2021, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : **46.61 % (dont 22,1% part département)**
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34.09 %**

Pour mémoire, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 21,58%. Ce taux est figé depuis 2021, il ne fait pas l'objet d'un vote et ne s'applique qu'aux résidences secondaires.

	Base d'imposition estimatives 2022	Taux d'imposition
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20 587 000	46,61 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	1 264 000	34.09 %

A ce jour, la DGFIP n'a toujours pas adressé les bases prévisionnelles d'imposition 2022 aux collectivités.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, il vous est proposé de reconduire les taux 2021 pour l'année 2022, à savoir

- 46,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 34.09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	4
Vote Pour	36	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/03 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents: **8**

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/03 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-03-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/03 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

04. Budget 2022 (voir rapport complet)

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2311-11 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de moins de 3500 habitants,

Vu les articles L 2311-5 et R 2311-13 du CGCT la reprise anticipée doit être justifiée (annexe au budget) par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Le tableau joint en annexe présente les résultats anticipés 2021 validés par le comptable (annexé au rapport du B .P.).

Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif.

Vu la délibération du 31 janvier 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis favorable de la « commission finances, commande publique » du 9 mars 2022 ;

Considérant le rapport du budget primitif 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 de Vire Normandie comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30



- En section de fonctionnement, les chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	BP 2022
011	Charges à caractère général	6 227 000,00
012	Charges de personnel	12 910 000,00
014	Atténuation de produits	32 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 817 600,00
	Total dépenses de gestion courante	23 986 600,00
66	Charges financières	83 000,00
67	Charges exceptionnelles	450 000,00
68	Dotations aux provisions	100 000,00
022	Dépenses imprévues	600 000,00
	Total dépenses réelles de fonctionnement	25 219 600,00
023	Virement à la section d'investissement	3 469 598,77
042	Opération ordre transfert entre sections	1 300 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 769 598,77
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	29 989 198,77
Chapitre	Libellé	BP 2022
013	Atténuation de charges	315 000,00
70	Produits services, domaines	1 740 700,00
73	Impôts et taxes	16 671 997,00
74	Dotations et participations	8 483 088,00
75	Autres produits de gestion courante	218 450,00
	Total recettes de gestion courante	27 429 235,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00
78	Reprise sur provision	0,00
	Total recettes réelles de fonctionnement	27 479 235,00
042	Opération ordre transfert entre sections	274 000,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	274 000,00
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	27 753 235,00
002	Résultat reporté	6 364 410,49
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	34 117 645,49

Accusé de réception en section de fonctionnement est en suréquilibre de 4 128 446,72€.

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

- En section d'investissement, les chapitres suivants :

Chapitre	Libellé	RAR 2021	Proposition 2022	RAR 2021 + BP 2022
20	Immobilisations incorporelles	118 542	80 000,00	198 541,90
204	Subventions d'équipement versées	54 472	390 000,00	444 471,78
21	Immobilisations corporelles	1 543 763	4 589 400,00	6 133 162,80
23	Immobilisations en cours	226 727	2 204 300,00	2 431 026,84
	Total des dépenses d'équipement	1 943 503	7 263 700,00	9 207 203,32
10	Dotations fonds divers et réserves		50 000,00	50 000,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		850 000,00	850 000,00
165	Dépôts et cautionnements		30 000,00	30 000,00
27	Autres immobilisations financières	35 976	1 938 980,00	1 974 956,00
020	Dépenses imprévues		400 000,00	400 000,00
	Total des dépenses financières	35 976	3 268 980,00	3 304 956,00
45	Opérations pour compte de tiers		95 014,00	95 014,00
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		274 000,00	274 000,00
041	Opérations patrimoniales			0,00
	Total des dépenses d'ordre investissement	0	369 014,00	369 014,00
	Total dépenses d'investissement	1 979 479	10 901 694,00	12 881 173,32
	Résultat reporté			590 499,08
	Total global des dépenses		10 901 694,00	13 471 672,40

Chapitre	Libellé	RAR 2021	Proposition 2022	RAR 2021 + BP 2022
13	Subventions d'investissement	1 001 925	534 000,00	1 535 925,07
16	Emprunts et dettes assimilées		3 100 000,00	3 100 000,00
21	Immobilisations corporelles			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
	Total des recettes d'équipement	1 001 925	3 634 000,00	4 635 925,07
10	Dotations, fonds divers et réserves FCTVA + TA		1 847 686	1 847 685,95
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 636 118,61	1 636 118,61
165	Dépôts et cautionnements		10 000,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières		160 000,00	160 000,00
024	Produits des cessions		317 330,00	317 330,00
	Total des recettes financières	0	3 971 134,56	3 971 134,56
45	Opérations pour compte de tiers		95 014,00	95 014,00
021	Virement de la section de fonctionnement			3 469 598,77
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		1 300 000,00	1 300 000,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0	1 300 000,00	4 769 598,77
	Total recettes d'investissement	1 001 925	9 000 148,56	13 471 672,40
	Résultat reporté			
	Total global des recettes	1 001 925	9 000 148,56	13 471 672,40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 26 dont 2 pouvoirs

Vote contre : 9 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 2 dont 0 pouvoir

Vu les articles L 2511-36 à L 2511-45 du CGCT relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon qui sont applicables en matière budgétaire aux communes déléguées,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les états spéciaux des communes déléguées comme suit :

	Dotation animation locale	Dotation gestion locale	TOTAL
Coulonces	17 000	232 010	249 010
Maisoncelles la Jourdan	4 500	92 325	96 825
Roullours	26 000	166 500	192 500
Saint-Germain de Tallevende	23 300	400 000	423 300
Truttemer le Grand	5 920	144 980	150 900
Truttemer le Petit	2 690	32 600	35 290
Vaudry	19 000	349 475	368 475
Vire	1 451 750	3 125 830	4 577 580
TOTAL	1 550 160	4 543 720	6 093 880

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 26 dont 2 pouvoirs

Vote contre : 9 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 2 dont 0 pouvoir

Budget annexes lotissements à usage d'habitation :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Le Pont de la Londe » à COULONCES, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	49 276,09	85 640,00	36 363,91	0,00
Opérations d'ordre	126 320,12	89 956,21	89 956,21	126 320,12
Résultat reporté				
TOTAL	175 596,21	175 596,21	126 320,12	126 320,12

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception par le préfet : 30/03/2022

014-200060176-20220328

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Les ajoncs » à MAISONCELLES, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	83 000,00	136 248,52	107 664,57	0,00
Opérations d'ordre	176 850,27	80 000,00	80 000,00	176 850,27
Résultat reporté		43 601,75		10 814,30
TOTAL	259 850,27	259 850,27	187 664,57	187 664,57

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Les bleuets » à TRUTTEMER LE GRAND, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	751,00	751,00	16 456,22	0,00
Opérations d'ordre				
Résultat reporté				16 456,22
TOTAL	751,00	751,00	16 456,22	16 456,22

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « La Mercerie » à VIRE, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	0,00	38 216,57	52 034,00	
Opérations d'ordre	52 034,00			52 034,00
Résultat reporté		13 817,43		
TOTAL	52 034,00	52 034,00	52 034,00	52 034,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « la clé des champs » à ROULLOURS, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	310 440,00			273 440,00
Opérations d'ordre	37 000,00	310 440,00	310 440,00	37 000,00
Résultat reporté		37 000,00		
TOTAL	347 440,00	347 440,00	310 440,00	310 440,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « L'écrin vert » à ST GERMAIN, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	305 800,00			302 840,00
Opérations d'ordre	2 960,00	305 800,00	305 800,00	2 960,00
Résultat reporté		2 960,00		
TOTAL	308 760,00	308 760,00	305 800,00	305 800,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Les muriers » à VAUDRY, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	401 086,00			399 286,00
Opérations d'ordre	1 800,00	401 086,00	401 086,00	1 800,00
Résultat reporté		1 800,00		
TOTAL	402 886,00	402 886,00	401 086,00	401 086,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Le Clos Normand » à TRUTTEMER LE GRAND, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	170 000,00			170 000,00
Opérations d'ordre		170 000,00	170 000,00	
Résultat reporté				
TOTAL	170 000,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 35 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 2 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « St Martin » à Vire, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	200 000,00			200 000,00
Opérations d'ordre		200 000,00	200 000,00	
Résultat reporté				
TOTAL	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : Lotissement à usage habitation « Le petit Versailles » à Vire, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	590 000,00			590 000,00
Opérations d'ordre		590 000,00	590 000,00	
Résultat reporté				
TOTAL	590 000,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Autres budgets annexes :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : CINEMA, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	472 200,00	482 974,00	227 480,00	100 000,00
Opérations d'ordre	43 347,05	15 500,00	15 500,00	43 347,05
Résultat reporté		17 073,05		99 632,95
TOTAL	515 547,05	515 547,05	242 980,00	242 980,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : **VILLAGE EQUESTRE**, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	8 081,00	104 881,72	108 534,32	37 742,34
Opérations d'ordre	158 181,72	61 381,00	61 381,00	158 181,72
Résultat reporté			26 008,74	
TOTAL	166 262,72	166 262,72	195 924,06	195 924,06

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : **GOLF**, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	274 520,57	317 340,00	63 300,00	42 424,39
Opérations d'ordre	65 733,00	2 433,00	2 433,00	65 733,00
Résultat reporté		20 480,57	42 424,39	
TOTAL	340 253,57	340 253,57	108 157,39	108 157,39

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : LOCATION DE SALLES, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	70 000,00	69 999,50
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		0,50
TOTAL	70 000,00	70 000,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : SPANC, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	37 244,27	5 000,00	1 719,57	
Opérations d'ordre				
Résultat reporté		32 244,27		1 719,57
TOTAL	37 244,27	37 244,27	1 719,57	1 719,57

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : PIPA II, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	1,23	1 208 197,51		
Opérations d'ordre	1 242 209,68			1 242 209,68
Résultat reporté		34 013,40	1 242 209,68	
TOTAL	1 242 210,91	1 242 210,91	1 242 209,68	1 242 209,68

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe : LA DOUITEE, celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	600 000,00			
Opérations d'ordre		600 000,00	600 000,00	
Résultat reporté				600 000,00
TOTAL	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

Votants : 37 dont 4 pouvoirs

Vote pour : 37 dont 4 pouvoirs

Vote contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents: **8**

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-04-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/04 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

05.Programmation pluriannuelle des investissements (information)

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Préambule

La politique d'investissement de la collectivité est un enjeu majeur pour le développement de notre territoire. L'investissement résulte d'un équilibre entre les attentes de nos concitoyens et les contraintes internes et externes. Il est de notre responsabilité de prévoir une stratégie d'investissement pluriannuelle au regard de nos ressources financières. Notre engagement est de maîtriser la trajectoire des dépenses de fonctionnement tout en veillant à maintenir un service public de qualité. Le Plan Pluriannuel d'Investissement, document de programmation des investissements projetés sur le mandat, détaille le montant des dépenses d'investissement prévus dans le cadre de cette prospective.

Sur la période 2020-2026 la commune de Vire Normandie investira 50M€ sur cette période (dont 7,8M€ en 2020 (intégrant 4,2M€ de reports 2019) et 5,5M€ en 2021). Cela comprend aussi la création de lotissements pour 2M€.

Méthodologie de cadrage

Une prospective financière a été réalisée avec l'appui des services de la DGFIP avec, comme objectifs, identifier les marges de manœuvre, définir la stratégie d'endettement et solliciter les cofinancements adaptés à nos projets. Le principe est d'envisager sur cinq ans les prévisions d'exécution budgétaires. La projection est réalisée sur la base d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes en tenant compte des éléments observés antérieurement et perspectives d'évolution à venir. Cette simulation permet d'évaluer la capacité d'investissement de la commune sur plusieurs années. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour la validation et le lancement de projets.

Délibération n°2022/03/28/05 du 28 mars 2022 à 20h30



Cette prospective financière a intégré les budgets annexes, l'évolution des budgets actuels et les budgets récemment créés et à venir.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement présente un niveau d'investissement de 34,4M€ pour la période 2022-2026 (dont 2 M€ de RAR 2021) auquel s'ajoute 2M€ pour les budgets annexes lotissements.

Le cadre financier général des années à venir fixant les hypothèses du financement de l'investissement est actualisé pour la période 2022-2026 de la manière suivante :

-L'excédent cumulé (la capacité d'autofinancement nette) estimée à 11M€ ;

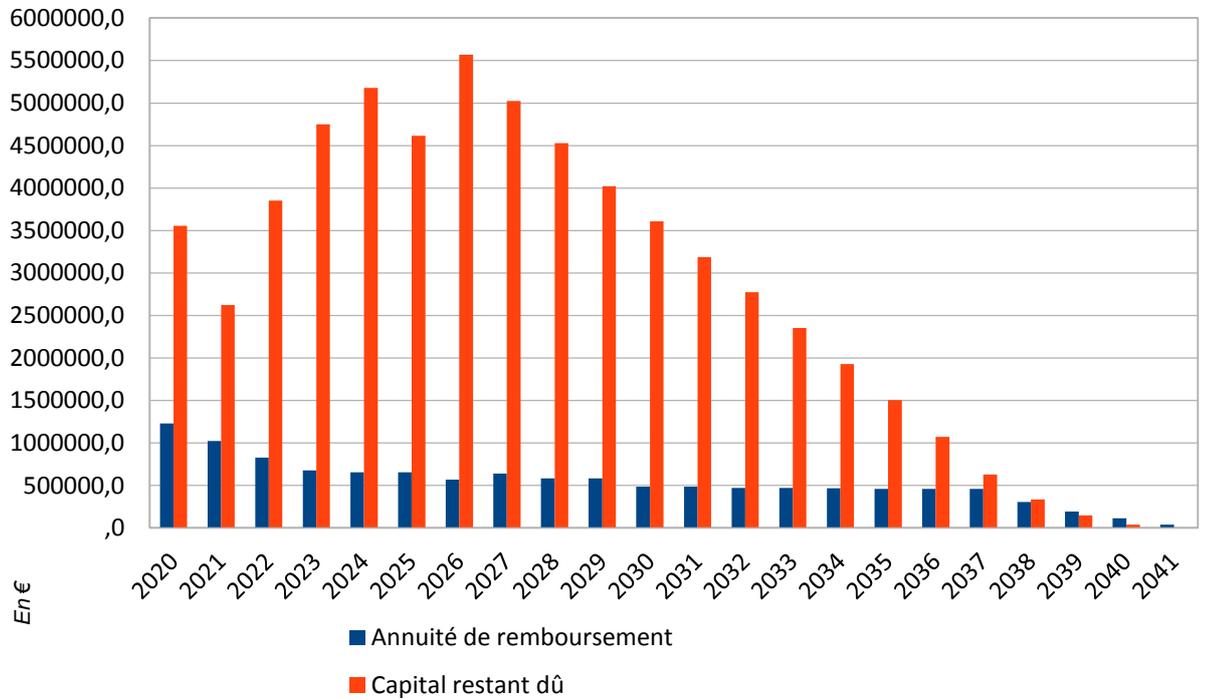
-Les aides publiques estimées à 8M€ (dont 1M€ de RAR). Il s'agit de rechercher des financements extérieurs par la constitution de demandes de subventions auprès des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales. Le soutien de l'Etat à l'investissement local se décline notamment sous la forme des CRTE (contrats de relance et de transition écologique) et de plusieurs dotations (DSIL, DETR...), dans une logique pluriannuelle. Le CRTE entre l'Intercom de la Vire au Noireau l'Etat et le Département a été signé en Juillet 2021. Les contractualisations pluriannuelles entre les EPCI, la Région Normandie, le Département du Calvados se feront sur le second semestre 2022. Les projets d'investissements structurants de Vire Normandie seront proposés dans le cadre de ces contrats de territoire.

-Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 4,8M€. C'est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales pour assurer la compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de la TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement ainsi que, depuis le 1er Janvier 2016, sur leurs dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie inscrite en subvention de fonctionnement. Par ailleurs, La Loi de finances 2021 intègre également « *la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage afin de faciliter l'accès à leurs ressources au sein d'un environnement virtualisé par le biais d'Internet ou d'une connexion sécurisée, et dans le cadre de leurs compétences pour mettre en œuvre de nouveaux services dématérialisés* ». Le taux de compensation fixé par la loi est de 16,404% pour les dépenses éligibles.

-Le produit de cessions estimé à 1,8M€ ; cette politique prend appui sur le schéma directeur immobilier, outil de connaissance du patrimoine existant et de gestion pour améliorer l'efficacité des services proposés et optimiser les choix de vente et de location.

-Le recours à l'emprunt pour les projets structurants estimé à 6M€. Le taux faible d'endettement de la commune comparativement à la moyenne des collectivités de la même strate (207€/hbt contre 945€/hbt) et le contexte de marché bancaire favorable aux besoins en financement des collectivités motivent cette stratégie d'endettement. Ci-dessous un graphique présentant le profil d'extinction de la dette en intégrant les nouveaux emprunts.

Remboursement et Profil d'extinction de la dette



Source DGFIP

-Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 500k€,

LES CHOIX d'INVESTISSEMENTS

Répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique et de rénovation du patrimoine communal

Projet	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Aménagement de pistes cyclables	300 000	900 000	500 000			1 700 000
Aménagement du cimetière	20 000					20 000
Bâtiments scolaires	1 500	1 000		1 000		3 500
Eglise travaux Coulonces			420 000			420 000
Etude château du Cotin			37 000			37 000
Modernisation éclairage public	10 000	12 000	12 000	12 000	12 000	58 000
Parc photovoltaïque	190 000	200 000				390 000
Réaménagement services techniques		150 000	350 000			500 000
Serres maraîchères	108 600					108 600
Végétalisation des cimetières	105 000	80 000	90 000			275 000
Maison de la fabrique (bibliothèque) Coulonces	10 000					10 000
Maison le Val (réseaux + rénovation) Roullours	15 500					15 500
Halte randonneurs (Roullours)	125 000					125 000
Chêneaux Eglise (Maisoncelles)	12 300					12 300
Travaux déplacement mairie (Maisoncelles)	85 000					85 000
réfection salle multifonctions (Maisoncelles)		50 000	50 000			100 000
Ancienne chaudière et local église (St Germain)			30 000			30 000
Etude église de la lande (St Germain)			20 000			20 000
Rénovation Salle Multifonction (TT Grand)	100 000					100 000
WC Publics (TT Grand)		25 000				25 000
Plantation d'arbres (VN)	10 000	20 000	30 000	30 000		90 000
plantation de haies sur la commune (Vaudry)				10 000		10 000
Réhabilitation logement école (Vaudry)		67 942				67 942
Rénovation énergétique des bâtiments (VN)	500 000	2 100 000				2 600 000
Récupération des eaux de pluie (VN)			240 000			240 000
Maintenance préventive des bâtiments (Vire, St Germain, Vaudry)	246 000	265 000	240 000	243 000	223 480	1 217 480
Travaux commerce (Maisoncelles)		1 500				1 500
Aménagement du cimetière (St Germain)		5 000				5 000
Voie douce cœur de bourg (St Germain)		30 000	140 000			170 000
Eglise (St germain)	200 000					200 000
Aménagement paysage bourg (TT Petit)	5 000					5 000
	2 043 900	3 907 442	2 159 000	296 000	235 480	8 641 822

DONNER ENVIE DE S'INSTALLER et de VIVRE SUR NOTRE TERRITOIRE

Projets	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Acquisition matériel cantine,	5 000	6 000	0	1 000		12 000
Acquisitions foncières	65 000	50 000	200 000	50 000	50 000	415 000
Aménagement parc de Blon	20 000	40 000	40 000			100 000

Aménagement parc de l'europe	150 000					150 000
Aménagement restaurant scolaire	20 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
Base nautique la Dathée		130 000	200 000			330 000
Budget annexe village Equestre	45 000					45 000
Centre aquatique	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Culture	197 600	156 600	116 600	56 600	48 600	576 000
Golf	23 000	14 000	150 000			187 000
Matériel PIJ/EPN	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Vestiaires et tribunes Stade Pierre Compte	20 000	1 275 000	1 355 000	900 000		3 550 000
Vire côté fleuve	400 000	450 000	350 000	690 000		1 890 000
Aménagement de lotissements	1 740 000	380 000	180 000			2 300 000
Aide à l'investissement commerce	150 000					150 000
Amélioration habitat privé (OPAH)	240 000	240 000	240 000	240 000	40 000	1 000 000
Travaux maison assistantes maternelles (St Germain)	8 000					8 000
Local ostéopathe (St Germain)	10 000					10 000
Aménagement école (Vire, Maisoncelles, Vaudry)	49 000	21 000	20 000	20 000	20 000	130 000
Total	3 175 600	2 805 600	2 894 600	2 000 600	201 600	11 078 000

Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants

Projet	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Accessibilité	272 000	55 200	20 000	45 000	20 000	412 200
Adressage	10 000	40 000				50 000
Aménagement Rue Girard	490 000					490 000
Aménagement VRD Maupas		30 000	120 000			150 000
Borne affichage numérique Mairie	30 000					30 000
changement serrure salle des fetes / mairie	8 000					8 000
Cœur de bourg Roullours	127 300					127 300
Défense incendie	88 000	88 000	88 000	88 000	25 181	377 181
Défibrillateurs	18 000					18 000
Déplacement du marché	200 000					200 000
Eclairage public	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Entretien équipements sportifs	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Entretien ponts	20 000	20 000	80 000	40 000	40 000	200 000
Equipement adapté	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Illuminations de Noël	13 000	13 000	15 000	10 000	10 000	61 000
La Gallonière		15 000	25 000	35 000	25 000	100 000
Matériel roulant	321 000	260 000	210 000	120 000	50 000	961 000
Mobilier urbain	25 000	20 000	25 000	20 000	20 000	110 000
Réhabilitation du Bâtiment après-guerre	55 000					55 000
Réparation de murs	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Réseau eaux pluviales	55 000	30 000	15 000	15 000	15 000	130 000
Vidéo protection	110 000	110 000	84 800			304 800
voirie et effacement réseaux	772 000	697 225	665 300	600 300	429 335	3 164 160
Route des corvées + la cour (Coulonces)	139 000					139 000
Abords salle: jeux, plantation (Roullours)	150 600					150 600
Travaux route de Gathemo (St Germain)	10 000	20 000				30 000
Construction d'une halle (St Germain)	45 000	5 000				50 000
Mur parc de la mairie (St Germain)		30 000				30 000
Etang (achat et aménagement) St Germain	34 000	40 000				74 000
Abri Bus RD524 (TT Petit)	20 000					20 000
Aire de co-voiturage (TT grand, St Germain)	100 000	20 000				120 000
Aire de camping-cars (Vire)	20 000					20 000
Réhabilitation terrain Inolya (Léonard Gilles)				50 000		50 000

Matériel services techniques (Toutes communes)	88 500	84 250	54 250	52 000	52 000	331 000
Aménagement place et rue (Vire, Maisoncelles, St Germain, Vaudry)	0	110 500	390 500	190 000	15 000	706 000
Aire jeux (Vire, Coulonces, St Germain, Vaudry)	50 000	85 000	155 000	20 000	20 000	330 000
PUP suite construction nouveau centre commercial (Etudes+bassin eau pluviales)	30 000	100 000				130 000
Total	3 561 400	2 133 175	2 207 850	1 545 300	981 516	10 429 241

Renforcer les solidarités et l'animation dans les quartiers et les cœurs de bourg

Projet	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Boulodrome (val de Vire)				400 000		400 000
Maison des associations (Val de Vire)				500 000		500 000
Mur escalade (val de Vire)			200 000			200 000
Stade de foot Vaudry				1 200 000		1 200 000
Tennis et jeux Vaudry				390 000		390 000
Terrain multijeux Val de Vire			200 000			200 000
			400 000	2 490 000		2 890 000

Accompagner les nouveaux usages numériques

	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Politique numérique	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000	1 400 000
Total	280 000	1 400 000				

Compte tenu de ces éléments de cadrage, le contenu de la programmation pluriannuelle des investissements constitue une ligne de conduite correspondant aux choix de la majorité municipale pour les années à venir.

Cette programmation pluriannuelle reste pour autant une matière dynamique, en résonance avec l'évolution des enjeux territoriaux. Les cofinancements attendus des partenaires de la collectivité, en particulier, pourront le cas échéant conduire à remettre en question certains projets, alors que, à l'inverse, d'autres sujets devront peut-être être traités avec plus de rapidité pour répondre aux enjeux d'attractivité du territoire.

Le programme pluriannuel d'investissement est ainsi un outil indispensable au bon fonctionnement de la collectivité, mais qui reste souple, agile et adaptable au cours des quatre années à venir.

Le Conseil municipal prend acte de la programmation pluriannuelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

06. Autorisations de programme investissement (APCP)

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La présente délibération s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes laquelle, dans son rapport définitif du 24 Novembre 2021, précisait « la mise en place du dispositif AP/CP au sens des articles L2311-3 et R 2311-9 du CGCT pour les investissements les plus importants ».

Pour mémoire, il est rappelé que l'un des principes fondamentaux des finances publiques repose sur l'annuité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques comptables :

- L'inscription de la totalité de la dépense la 1^{ère} année, puis report d'une année sur l'autre du solde des engagements. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir la totalité des engagements dès la première année.
- La prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches. C'est le principe des AP/CP (Autorisation de Programme/Crédits de Paiement).

La procédure des AP/CP constitue donc une dérogation au principe de l'annuité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Le montant de chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants. Les AP/CP facilitent donc la gestion des investissements pluriannuels.

Les AP/CP nécessitent un suivi rigoureux :

En application de l'article L 2311-3 du CGCT, la section d'investissement peut comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/06 du 28 mars 2022 à 20h30



-Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

-Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Il est précisé que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps. Les AP/CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend des CP révisés. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire dans un souci d'information des membres du Conseil Municipal, de suivi et de rigueur.

La commune souhaite mettre en place cette procédure pour les 5 programmes d'investissement suivants :

-Vire, côté fleuve,

Vire côté fleuve (1,9M€), plus précisément les quartiers de Saint-Anne, de l'Ecluse et des Vaux de Vire, est un des projets inscrit dans le programme action cœur de ville avec, comme ambition, la mise en valeur des Vaux de Vire, site très remarquable du patrimoine virois et du fleuve, la Vire et ses affluents. Il s'agit d'un projet mené dans la durée, par étapes, en associant les habitants. Une étude préalable cofinancée par l'Etat est lancée afin d'appréhender ce projet aux multiples facettes de manière globale. Les études de maîtrise d'œuvre se feront dans un second temps.

Dépenses prévisionnelles

AP Vire côté fleuve	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Vire côté fleuve : quartier St Anne	1 890 000	400 000	450 000	350 000	690 000	

Financements prévisionnels

	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
ETAT DSIL	756 000	160 000	180 000	140 000	276 000	0
Département	378 000	80 000	90 000	70 000	138 000	0
	0					
	0					
Total subventions	1 134 000	240 000	270 000	210 000	414 000	0
Emprunt	400 000	400 000				
FCTVA	310 036	65 616	73 818	57 414	113 188	0
Autofinancement	45 964	-305 616	106 182	82 586	162 812	0
Total des financements	1 890 000	400 000	450 000	350 000	690 000	0

-Rénovation énergétique des Bâtiments,

La délibération 5 du 8 novembre 2021 avait pour objet le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Sur la base des études réalisées, 5 bâtiments ont été identifiés comme prioritaires :

Espace Bertrand Lechevrel

Accusé de réception en préfecture de Normandie André Malraux

014-200060176-20220404-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/06 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ecole de Vaudry

Salle multifonctions de Coulonces

Centre technique municipal de Vire

La rénovation thermique de ces bâtiments (8 864m²) doit permettre environ 51k€ d'économie par an. Dans le cadre de cette opération, une Autorisation de Programme est proposée. Le tableau ci-dessous présente les montants inscrits pour ce projet.

Dépenses prévisionnelles

AP Rénovation énergétique des bâtiments	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Rénovation énergétique des bâtiments	2 600 000	500 000	2 100 000			

Financements prévisionnels

	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
DSIL - Etat Plan de relance	722 840	100 000	622 840			
CEE	128 918		128 918			
	0					
	0					
Total subventions	851 758	100 000	751 758	0	0	0
Emprunt	1 200 000	100 000	1 100 000			
FCTVA	426 504	82 020	344 484	0	0	0
Autofinancement	121 738	217 980	-96 242	0	0	0
Total des financements	2 600 000	500 000	2 100 000	0	0	0

-Aménagement pistes cyclables,

Dépenses prévisionnelles

AP Pistes Cyclables	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Pistes cyclables	1 700 000	300 000	900 000	500 000		

Financements prévisionnels

	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Département (contrat de territoire)	480 000	180 000		300 000		
Région (contrat de territoire)	0					
Etat (DETR DSIL)	0					
Fonds européens	540 000		540 000			
Total subventions	1 020 000	180 000	540 000	300 000	0	0
Emprunt	400 000	400 000				
FCTVA	278 868	49 212	147 636	82 020	0	0
Autofinancement	1 132	-329 212	212 364	117 980	0	0
Total des financements	1 700 000	300 000	900 000	500 000	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/06 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

-Rénovation patrimoine séculaire,

En 2021, une subvention DSIL exceptionnelle a été attribuée pour la rénovation de 5 églises à hauteur de 95 963€. Ces crédits sont inscrits sur l'année 2022 dans le tableau ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles

AP Rénovation patrimoine séculaire	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Eglise Coulonces	420 000			420 000		
Rénovation de 5 églises	383 854	383 854				
	0					
Total dépenses TTC	803 854	383 854	0	420 000	0	0

Financements prévisionnels

	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
DRAC	126 000	0	0	126 000	0	0
Département	84 000	0	0	84 000	0	0
Etat DSIL	179 963	95 963	0	84 000	0	0
	0					
Total subventions	389 963	95 963	0	294 000	0	0
Emprunt	200 000	200 000				
FCTVA	131 864	62 967	0	68 897	0	0
Autofinancement	82 027	24 924	0	57 103	0	0
Total des financements	803 854	383 854	0	420 000	0	0

-Vestiaires et Tribune, stade Pierre Compte.

Dépenses prévisionnelles

AP Sport	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Stade Pierre compte : Vestiaires et tribunes	3 550 000	20 000	1 275 000	1 355 000	900 000	
	0					
Total dépenses TTC	3 550 000	20 000	1 275 000	1 355 000	900 000	0

Financements prévisionnels

	Total AP	2022	2023	2024	2025	2026
Département (contrat de territoire)	887 500	5 000	318 750	338 750	225 000	0
Région (contrat de territoire)	887 500	5 000	318 750	338 750	225 000	0
Etat (DETR DSIL)	710 000	4 000	255 000	271 000	180 000	0
	0					
Total subventions	2 485 000	14 000	892 500	948 500	630 000	0
Emprunt	0					
FCTVA	582 342	3 281	209 151	222 274	147 636	0
Autofinancement	482 658	2 719	173 349	184 226	122 364	0
Total des financements	3 550 000	20 000	1 275 000	1 355 000	900 000	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/06 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la mise en place des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement associés (AP/CP)
- d'approuver la création de cinq Autorisations de Programme telles que décrites ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des cinq opérations précitées ; à hauteur de l'Autorisation de Programme et à mandater les dépenses afférentes,
- de préciser que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur les cinq opérations concernées.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents: **8**

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/06 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-06-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/06 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

07. Délibération emprunt lotissements

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le budget 2022 prévoit la contraction d'un emprunt pour financer les différents projets liés à la création de lotissements.

Il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'épargne, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	2 000 000 € (<i>deux millions d'euros</i>)
Taux :	1,19 %
Durée :	15 ans
Périodicité :	trimestrielle
Echéances :	Capital constat (<i>constantes <u>ou</u> dégressives (capital constant)</i>)
Commission d'engagement :	2 000 € (0,1%)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-07-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/07 du 28 mars 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- d'autoriser que le remboursement du présent emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-07-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/07 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-07-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/07 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-07-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/07 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

08. Emprunt pour autorisations de programme

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le budget 2022 prévoit la contraction d'un emprunt pour financer les différents projets liés aux Autorisations de Programme. La répartition de l'emprunt est définie sur les autorisations de programme soumises au vote du 28 mars 2022.

Il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'épargne, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant :	1 100 000 € (<i>deux millions d'euros</i>)
Taux :	1,20 %
Durée :	15 ans
Périodicité :	trimestrielle
Echéances :	Capital constat (<i>constantes <u>ou</u> dégressives (capital constant)</i>)
Commission d'engagement :	1 100 € (0,1%)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/08 du 28 mars 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/08 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/08 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-08-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/08 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

09. Délibération sur provisions

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le budget 2022 prévoit la constitution d'une provision à hauteur de 100 000€.

En application de l'article L2321-2 et de l'article R.2321-2 du CGCT, une provision doit être impérativement constituée par délibération notamment dès l'ouverture d'un contentieux.

Cette provision porte notamment sur un contentieux de la ruelle au Mouron et ruelle de la Bouille.

Cette provision tend à prendre en compte le risque contentieux qui peut naître de situations d'éboulement.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la constitution d'une provision pour les contentieux liés aux murs.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-09-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/09 du 28 mars 2022 à 20h30



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents: **8**

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-09-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/09 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-09-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/09 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Finances

10. Pistes Cyclables « St Germain de Tallevende vers Place Ste Anne » et « Gare SNCF vers Gare Routière »

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Par délibération n°4 du Conseil Municipal du 31 janvier 2022, la commune de Vire Normandie s'est engagée dans un projet de pistes cyclables de St Germain de Tallevende vers la Place Ste Anne et de la Gare Sncf vers la Gare Routière.

Ladite délibération précisait que « *Ces deux projets sont susceptibles d'être éligibles à des subventions des fonds européens FEDER dans le cadre de l'aide MOBILITE DURABLE (REACT-EU) et de la région. Un reversement de la FCTVA est également possible* ».

Ces deux projets ont été déposés le 25 février auprès de la Région.

Le 15 mars, la Région Normandie informait monsieur le Maire de la recevabilité pour instruction du projet « Constitution de pistes cyclables sur Vire Normandie en faveur d'une mobilité active et durable des déplacements du quotidien » (Objectif spécifique n° 8.05 Soutenir le développement et la résilience des territoires - REACT-EU 8.05.1 Mobilité durable).

Néanmoins, la délibération n°4 du 31 janvier 2022 nécessite d'être complétée du plan de financement.

Par conséquent, la délibération n°4 du 31 janvier 2022 est abrogée et complétée par la délibération suivante faisant apparaître le plan de financement.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/10 du 28 mars 2022 à 20h30



La région de Normandie a mobilisé des ressources supplémentaires à travers l'initiative REACT-EU destinée à soutenir les collectivités territoriales dans des investissements en faveur de la mobilité active durable en zone urbaine.

Dans ce contexte et dans le cadre de son schéma directeur cyclable de Vire Normandie, la commune a prévu de densifier son réseau de pistes cyclables et de le rendre plus attractif et cohérent. L'objectif est de faciliter la mobilité douce des habitants au quotidien en développement de la pratique cyclable à travers l'aménagement de pistes sécurisées. Déjà dans sa délibération du 27/09/2021 « *Subvention ADEME – 2laboration d'un PPI vélo* », le conseil municipal de Vire Normandie avait prévu d'attribuer une enveloppe prévisionnelle de 2 millions d'euros pour financer trois nouveaux itinéraires cyclables.

Dans un premier temps il s'agit d'autoriser par la présente délibération le lancement de deux de ces projets, destinés à des déplacements domicile-travail :

- **Le projet n°1** « St Germain de Tallevende >> Place Ste Anne » qui permettra de relier le bourg de ST Germain de Tallevende la Lande Vaumont au centre-ville. Le projet comprend un abris vélo sécurisé. Il s'agit d'un axe inter-bourg identifié au schéma directeur cyclable. Le parcours est d'environ 4, 23 km.
- **Le projet n°2** « Gare SNCF >> Gare Routière » qui permettra de relier ces deux pôles clefs de mobilités. Le projet comprend deux abris vélo sécurisés. Il permettra de connecter la gare SNCF au centre-ville. Il s'agit d'un axe structurant identifié au schéma directeur cyclable. Le parcours est d'environ 840 m.

Il est prévu d'engager les travaux en 2022 pour une mise en service des pistes avant la fin de l'année 2023. Le budget prévisionnel de ces deux projets est le suivant, avec un engagement d'1/3 en 2022 et des 2/3 en 2023 :

	Projet 1	Projet 2
Coût travaux voirie	450 000 € HT	250 000 € HT
Coût ouvrage d'art	60 000 € HT	
Coût frais études (topo, bornage, achat terrain...)	50 000 € HT	20 000 € HT
Coût abris vélo	50 000 € HT	100 000 € HT
TOTAL	610 000 € HT	370 000 € HT
=	980 000 € HT	

Ces deux projets sont susceptibles d'être éligibles à des subventions des fonds européens FEDER dans le cadre de l'aide MOBILITE DURABLE (REACT-EU) et de la région. Un reversement de la FCTVA est également possible.

Le plan de financement du projet est le suivant :

coût global du projet	980 000€ HT/ 1 176 000€ TTC
Autofinancement (20%)	196 000€ HT
Fond européen FEDER REACT-EU (80%)	784 000€ HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/10 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission Finances du 12/01/2022 et du Bureau Municipal du 18/01/2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- ADOPTE les deux projets de pistes cyclables et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE M. le Maire à déposer les différents dossiers de demandes de subventions d'investissement auprès de différents cofinanceurs (notamment pour la REACT-EU mobilités) et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des différentes subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- AUTORISE M. le Maire à négocier les opérations foncières nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- AUTORISE M. le Maire à entreprendre les études et travaux nécessaires à la réalisation de ce projet et à passer les marchés qui s'y rapportent, à les signer et tout documents y afférents.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	28	2
Vote Contre	0	0
Abstention	9	2

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/10 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/10 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/10 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Commande publique

11. Relance Délégation de Service Public Centre Aquatique

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

- I- NOTE EXPLICATION DE SYNTHESE (article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

VIRE NORMANDIE (la « Commune ») dispose d'un centre aquatique actuellement géré via une concession de services dont le terme surviendra le 31 décembre 2022.

Il appartient dès lors au Conseil municipal de délibérer afin de choisir le futur mode de gestion le plus adapté à la satisfaction des usagers du service public, à l'utilisation optimale du centre aquatique et à son rayonnement. Ainsi, la Commune peut :

- Soit assurer la gestion du service public en régie. La Commune assure alors, par ses propres moyens, financiers, humains et matériels, l'exploitation des installations et endosse la responsabilité du service.
- Soit solliciter des entreprises pour cette exploitation pour une simple fourniture de moyens. Dans ce cas, la Commune conserve la responsabilité et les risques de l'exploitation. Il s'agit du régime juridique du marché public de service, dans lequel la Commune assume le risque financier de l'exploitation.
- Soit décider d'associer plus étroitement l'entreprise au service public, et lui transférer la responsabilité et les risques. Dans ce cas, la gestion se fait aux risques de l'entreprise et la Commune procède à la conclusion d'une concession de services.

Ces trois modes de gestion apportent des réponses différentes, ainsi qu'explicité dans le rapport sur les modes de gestion joint aux convocations adressées à chacun des membres du Conseil municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/11 du 28 mars 2022 à 20h30



Dans l'hypothèse où la concession de services serait retenue par le Conseil municipal, la durée du contrat sera de 60 mois d'exploitation effective. Le Conseil municipal devra également se prononcer sur les principales caractéristiques des prestations qui seront confiées au concessionnaire et qui sont exposées au sein du rapport sur les modes de gestion susmentionné.

II- Projet de délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la commande publique,

Vu la note explicative de synthèse adressée à chacun des membres du Conseil municipal,

Vu le rapport sur les modes de gestion adressé à chacun des membres du Conseil municipal joint en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales et présentant le principe de la concession de services et les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire,

Vu l'avis favorable rendu par la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 10/03/2022,

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique lors de sa séance du 01/03/2022,

DÉCISION :

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **D'ADOPTER le principe de la concession de services pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique** pour une durée de contrat de 60 mois d'exploitation effective ;
- **D'APPROUVER** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur concessionnaire, décrites dans le rapport sur les modes de gestion ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la procédure de concession de services (et effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	35	4
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/11 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
LE BREAUX Nathalie

014-200060176-20220330-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/11 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-11-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/11 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Commande publique

12.Lancement de l'accord-cadre de fourniture et livraison de matériels et matériaux pour le magasin général

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Contexte

Il est nécessaire de lancer une consultation de fourniture et livraison de matériels et matériaux pour le magasin général de Vire Normandie.

Cette consultation prendrait la forme d'un accord-cadre avec maximum en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents pour une durée de douze mois reconductible trois fois douze mois et serait lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/12 du 28 mars 2022 à 20h30



La consultation serait allotie comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel en euros HT
01	Quincaillerie	45 000
02	Electricité	55 000
03	Plomberie, chauffage	30 000
04	Aménagement intérieur	40 000
05	Peinture	35 000
06	Maçonnerie	20 000

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Méthodologie d'exécution des prestations mise en œuvre : description de la gestion dématérialisée des commandes, de la méthode de livraison et de la politique de reprise des produits (non satisfaisants, endommagés ou erreur de commande)	30.0
3-Qualité des produits	20.0
4-Actions proposées permettant d'inscrire ce projet dans une démarche environnementale (maitrise et diminution des consommations d'énergies, réduction des déchets, réduction de l'empreinte carbone, déploiement de gammes écologiques, origine des produits ...)	10.0
5-Moyens humains mis à disposition évalués au regard de l'accompagnement technico-commercial proposé, de la description de l'équipe logistique et administrative mise à disposition	10.0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/12 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les conditions de la consultation de fourniture et livraison de matériels et matériaux pour le magasin général de Vire Normandie
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres de fourniture et livraison de matériels et matériaux pour le magasin général de Vire Normandie et tout document afférent.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/12 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/12 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/12 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Thématique Commande publique

13. Choix du concessionnaire et validation du contrat de concession pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance d'abris voyageurs et de supports d'information

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

I- Contexte

La Commune de Vire a, en 2009, confié la mise à disposition, l'entretien et la maintenance d'abris voyageurs et de supports d'information à la société CLEAR CHANNEL. Ce contrat a été conclu sur 12 années et doit être renouvelé.

Afin de remplacer ses abris-voyageurs et supports d'information, le conseil municipal a, par délibération en date du 8 novembre 2021, approuvé le principe de la concession de service pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance d'abris voyageurs et de supports d'information.

Il était envisagé le remplacement de 36 abris-voyageurs dont 32 simples et 4 doubles et de 29 supports d'information.

Une consultation a été lancée en novembre dernier. La date limite de remise des candidatures et offres a été fixée au 10 janvier 2022 à 12h.

II- Examen des candidatures et des offres reçues

Trois candidatures ont été reçues dans les délais : Philippe Vediaud, Girod médias et Urban connect. Lors de sa réunion en date du 13 janvier 2022 et en application de l'article L. 1411-5 du CGCT, la commission DSP a procédé à l'examen des trois candidatures reçues et les a admises (cf. PV d'examen des candidatures de la CDSP).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/03/28 du 28 mars 2022 à 20h30



Lors de sa réunion en date du 28 janvier 2022, la CDSP a procédé à l'analyse des offres (cf. PV analyse des offres avant négociations). Pour rappel, les critères retenus pour le jugement des offres étaient les suivants, par ordre d'importance relative décroissante :

1. Conditions financières proposées
2. Organisation mise en œuvre par le concessionnaire pour l'exécution des prestations (notamment moyens humains, matériels et logistiques dédiés, méthodologie proposée)
3. Actions permettant d'inscrire ce projet dans une démarche environnementale notamment : écoconception et caractéristiques du mobilier (éclairage, fabrication, reconditionnement, ...), méthode de déplacement mise en œuvre, ...
4. Caractère esthétique du mobilier
5. Délai de fabrication et de pose du nouveau mobilier
6. Délai d'intervention dans le cadre de la maintenance

Sur les recommandations de la CDSP, des auditions de négociations ont été menées le 24 février dernier avec chacun des soumissionnaires. Ces auditions ont notamment permis aux soumissionnaires de présenter leur société, leur méthodologie mais également les modèles de mobiliers proposés avec leurs options. La collectivité a également profité de ces négociations pour ajouter dans le périmètre du futur contrat de concession la mise à disposition d'un abris-voyageur simple sur la commune de Vaudry. Le nombre d'abris voyageurs est ainsi porté à 37 dont 4 doubles et 33 simples.

Les soumissionnaires avaient jusqu'au 4 mars 2022 12h pour remettre leur offre finale. Le même jour, la CDSP s'est réunie afin de prendre en compte ces offres et d'ajuster son analyse (cf. PV d'analyse des offres après négociations).

III- Choix de l'offre présentant le meilleur avantage économique global

En application de l'article L. 3124-5 du code de la commande publique : « le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante » sur la base des critères de jugement des offres définis.

Au regard de l'analyse des offres après négociations de la CDSP, le classement suivant est arrêté :

- 1^{er} : URBAN CONNECT
- 2^{ème} : PHILIPPE VEDIAUD
- 3^{ème} : GIROD MEDIAS

URBAN CONNECT semble présenter la meilleure offre.

Financièrement, l'offre d'URBAN CONNECT apparaît très performante. Le soumissionnaire propose de reverser à la Commune une redevance annuelle de 30 000€HT (Pour mémoire, ce montant était de 15 000€ avec CLEARCHANNEL). URBAN CONNECT propose également de reverser à la Collectivité 25% des excédents brut d'exploitation.

Les moyens humains, matériels et logistiques mis à disposition apparaissent parfaitement adaptés au besoin. La méthodologie mise en œuvre est pertinente. Les actions proposées en faveur de la protection de l'environnement sont très satisfaisantes. Le mobilier proposé est design et semble s'intégrer parfaitement dans le paysage. Le délai de fabrication et de pose est très satisfaisant. Le soumissionnaire s'engage à respecter un délai de 6 semaines à compter de la notification de la concession. Enfin, la maintenance du mobilier proposé est très satisfaisante. Les délais d'intervention sont performants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220330-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/03/28 du 28 mars 2022 à 20h30

Suivant l'avis favorable de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- D'approuver le concessionnaire URBAN CONNECT ;
- D'approuver les termes du contrat de concession ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession ainsi que tout document afférent.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	35	4
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/03/28 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE BREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
LE BREAUX Nathalie

014-200060176-20220330-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/03/28 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-13-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/03/28 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

SPANC

14. Convention SPANC Vire Normandie Service Assainissement / Vire Normandie 2022

Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public local chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif. Le SPANC, à l'échelle du territoire de Vire Normandie, relève de la compétence de la commune de Vire Normandie.

La commune souhaite déléguer la gestion technique de ce service public local à l'EPIC Assainissement Vire Normandie. Ceci est motivé par le savoir-faire et les moyens techniques de l'EPIC assainissement mis à disposition pour exercer ce service dans les meilleures conditions.

Une convention d'assistance technique **en annexe** précise les modalités de la gestion technique déléguée.



Suivant l'avis favorable de la Commission urbanisme, patrimoine, habitat, Commerce du 22 février 2022 et de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/14 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/14 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/14 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

SPANC

15. Tarifs aux usagers SPANC 2022

Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vire Normandie a toujours la compétence « Assainissement non collectif », et à ce titre doit fixer les tarifs pour l'année 2022. Cette prestation est assurée par la Régie Assainissement de Vire Normandie. Il est proposé de se baser sur les tarifs de prestation du Service Assainissement pour la tarification aux usagers en ajoutant un coût lié aux dépenses administratives du SPANC de Vire Normandie.

La campagne de contrôle de bon fonctionnement va démarrer dans le courant de l'année 2022, pour se terminer en 2027. Par conséquent, il est certainement souhaitable de considérer que le tarif de cette prestation doit rester identique sur toute cette période afin de rendre le même service au même tarif pour l'ensemble des usagers du territoire.

Du fait d'un arrêt des subventions de l'agence de l'eau et d'un équilibre budgétaire nécessaire au sein de la collectivité, il est souhaitable que le prix facturé aux usagers ne soit pas inférieur au prix facturé par le prestataire à la commune de Vire Normandie.



Type de prestation	2021 Montant TTC	2022 Montant TTC
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées Contrôle de conception et d'implantation si le projet a été étudié par un bureau d'étude + contrôle de bonne exécution des travaux	88,80€	101,58€
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées Contrôle de conception et d'implantation si le projet n'a pas été étudié par un bureau d'étude Contrôle de bonne exécution des travaux	122,10€	139,67€
Contrôle des travaux	111,00€	126,97€
Contrôle de bon fonctionnement	133,20€	152,37€
Diagnostic de l'existant dans le cas d'une vente immobilière pour les diagnostics supérieurs à 3 ans (date de visite)	155,41€	177,76€

Suivant l'avis favorable de la Commission urbanisme, patrimoine, habitat, Commerce du 22 février 2022, de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De valider les tarifs ci-dessus.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Finances, Commande publique, Moyens

Spanc

15. Tarifs aux usagers SPANC 2022

Joël DROULLON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vire Normandie a toujours la compétence « Assainissement non collectif », et à ce titre doit fixer les tarifs pour l'année 2022. Cette prestation est assurée par la Régie Assainissement de Vire Normandie.

Il est proposé de se baser sur les tarifs de prestation du Service Assainissement pour la tarification aux usagers en ajoutant un coût lié aux dépenses administratives du SPANC de Vire Normandie.

La campagne de contrôle de bon fonctionnement va démarrer dans le courant de l'année 2022, pour se terminer en 2027. Par conséquent, il est certainement souhaitable de considérer que le tarif de cette prestation doit rester identique sur toute cette période afin de rendre le même service au même tarif pour l'ensemble des usagers du territoire.

Du fait d'un arrêt des subventions de l'agence de l'eau et d'un équilibre budgétaire nécessaire au sein de la collectivité, il est souhaitable que le prix facturé aux usagers ne soit pas inférieur au prix facturé par le prestataire à la commune de Vire Normandie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/15 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Type de prestation	2021 Montant TTC	2022 Montant TTC
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées Contrôle de conception et d'implantation si le projet a été étudié par un bureau d'étude + contrôle de bonne exécution des travaux	88,80€	101,58€
Contrôle des installations neuves ou réhabilitées Contrôle de conception et d'implantation si le projet n'a pas été étudié par un bureau d'étude Contrôle de bonne exécution des travaux	122,10€	139,67€
Contrôle des travaux	111,00€	126,97€
Contrôle de bon fonctionnement	133,20€	152,37€
Diagnostic de l'existant dans le cas d'une vente immobilière pour les diagnostics supérieurs à 3 ans (date de visite)	155,41€	177,76€

Suivant l'avis favorable de la Commission urbanisme, patrimoine, habitat, Commerce du 22 février 2022, de la Commission des « Finances, Commande publique, Moyens » du 09 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- De valider les tarifs ci-dessus.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	35	4
Vote Contre	0	0
Abstention	2	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/15 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/15 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

16. Création de poste d'agent de maitrise pour le cinéma (transformation)

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Un emploi sur les filières animation et administrative à temps complet a été créé lors du CM du 20 décembre 2021.

Lors du recrutement de cet emploi, un agent a été recruté et est titulaire du grade d'agent de maitrise.

Les missions de cet emploi d'assistant de direction sont :

- Assurer la régie de recettes
- Assister la directrice dans la gestion administrative et budgétaire (dossiers de subventions, suivi budgétaire, évaluations de actions...),
- Assurer le suivi et le développement des partenariats (option cinéma du lycée Marie Curie, Associations...) pour favoriser l'ouverture à tous les publics et faire du cinéma un lieu culturel, de vie, d'échanges et de rencontres,
- Coordonner les projets co-construits avec les habitants (cartes blanches, club ciné, soirées étudiantes...),
- Assister la directrice sur la programmation et la mise en place des actions autour des films Art et Essai.
- Assurer des remplacements en caisse et projection.

Aussi, il vous est proposé de créer un emploi à temps complet d'agent de maitrise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/16 du 28 mars 2022 à 20h30



Il est à noter que cet emploi ouvert sur le grade d'adjoint administratif ou d'animation sera supprimé lors d'une délibération ultérieure. Il s'agit donc d'une transformation d'emploi qui nécessite cette création-suppression.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi à temps complet d'agent de maîtrise

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/16 du 28 mars 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/16 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-16-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/16 du 28 mars 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

17. Création d'un emploi pour le cimetière

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service citoyenneté et formalités administratives gère les 4 cimetières de la commune déléguée de Vire, cela représente 7500 concessions. La gestion dans ce secteur est une gestion dématérialisée.

Pour permettre la continuité de cette mission, il vous est proposé de créer pour une nouvelle année cet emploi d'adjoint administratif à temps complet pour une année.

Aussi, il vous est proposé de créer un emploi à temps complet d'adjoint administratif.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif pour une durée d'une année au motif d'un accroissement temporaire d'activité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/17 du 28 mars 2022 à 20h30



Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/17 du 28 mars 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/17 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-17-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/17 du 28 mars 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

18. Création d'un emploi pour le service architecture, patrimoine et développement local

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre d'un projet de réorganisation du service, il vous est proposé de créer un emploi permanent de rédacteur territorial soit de catégorie B à temps complet.

La réorganisation de ce service comprendra la suppression d'un emploi de responsable des assemblées et de la contractualisation de catégorie A.

En effet, pour assurer une meilleure polyvalence et continuité de service public, il vous est proposé cette création.

Ce projet comporte une suppression à terme du poste du responsable des assemblées et de la contractualisation car une bonne partie de cette mission est rattachée au projet cœur de ville.

Les missions de cet emploi seront :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/18 du à 20h30



Accueillir et faciliter les démarches des pétitionnaires pour aider à la réalisation des projets (habitat, commerces et entreprises) :

- Accueil téléphonique et physique des pétitionnaires.
- Aider à la rédaction des pièces administratives dans les volets urbanistiques, commerciale, Etablissement Accueillant du Public et environnementale ;
- Orienter et accompagner le pétitionnaire vers les organismes adaptés en fonction de sa demande : habitat (CDHAT, permanence énergie), aide architecturale (Architecte-conseil de la collectivité, CAUE 14 et ABF), ou pré-opérationnel (Responsable service ou adjoint du service Patrimoine ou/et service aménagement IVN)
- Accompagner les habitants dans leurs démarches/formalités et dans leurs projets individuels en facilitant l'interface avec l' élu référent et les différents services intervenant dans le traitement administratif des demandes (service instructeur IVN, services voirie, EPIC, UDAP, DDTM, ENEDIS et SDIS).
- Participer aux permanences ABF en appui de l'architecte conseil de la collectivité pour les dossiers traités par l'agent.

Réaliser la pré-instruction des Autorisation du Droit des Sols pour Vire délégué :

- Assurer l'information hebdomadaire de l' élu délégataire sur le suivi des dossiers d'autorisation du droit des sols,
- Être en interface avec le service instructeur pour la gestion des dossiers.
- Traitement des déclarations et permis :
 - vérification des cerfa, de la complétude des dossiers et de leur conformité au regard du droit de l'urbanisme de manière préalable à l'instruction.
 - enregistrement des autorisation d'urbanisme sur le logiciel métier OXALYS,
 - transmission et consultation des services externes et au service instructeur des autorisations d'urbanisme
 - Analyse des retours extérieurs au regard du PLU,
 - Rédaction de l'avis du Maire pour aide à la décision,
 - gestion des arrêtés,
 - transmission au contrôle de légalité.
- Intégrer un conseil patrimonial et architectural dans la pré-instruction des dossiers au titre de la servitude des MH (périmètre ABF) et au titre du périmètre reconstruit protégé de la reconstruction (en lien avec l'architecte conseil de la collectivité, l'ABF, et le cas échéant l'architecte conseil du CAUE 14.)

Gestion des affaires foncières et des lotissements communaux :

- Enregistrer et assurer le suivi des Déclaration d'Intention d'Aliéner de façon dématérialisée.
- Proposer un mode de suivi hebdomadaire des signatures des DIA.
- Emettre des alertes sur les biens susceptibles d'être préemptés auprès personnes référentes : responsables de service, DGA, DST, Direction aménagement, Elus.
- Répondre aux demandes de renseignements fonciers (écrites et orales).
- Réaliser un tableau de suivi analytique des DIA hebdomadaire.

Réaliser les demandes d'estimation aux domaines en fonction des besoins

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/18 du à 20h30

Appui au responsable de service dans la mise en œuvre de préemption et / ou d'expropriation, de suivi d'enquête publique ou de toutes procédures de maîtrise foncière.

- Assurer un suivi et la complétude des divers outils d'analyse ou / et observatoires du pôle foncier.
- Assurer la mise à jour du registre des propriétés de Vire Normandie et communiquer sur les acquisitions et cessions avec les services et acteurs concernés
- Assurer le suivi, la réception et le classement des actes notariés de Vire Normandie.
- Assurer le suivi de la viabilisation et de la commercialisation des lotissements communaux.
- Aider à la préparation du bilan annuel des cessions et des acquisitions.

Instruction/Gestion des CUA

- Réception des demandes,
- Enregistrement des certificats sur le logiciel métier OXALYS,
- Transmission des dossiers aux services extérieurs,
- Traitement des retours,
 - Rédaction des arrêtés
- Envoi aux pétitionnaires
 - Transmission au contrôle de légalité dans les 15 jours suivant la notification – gestion de l’affichage

Assure le remplacement du binôme pré-Instructeur pendant les congés et autant que de besoin :

- Assurer l'accueil, le conseil et la pré-instruction de l'ensemble des dossiers à 100% (Certificat d'urbanisme, Déclaration et Permis, Enseignes, Accessibilité et ERP) ;
- Faire le lien avec les élus, les responsables l'intercommunalité et les partenaires pour accompagner en autonomie le pétitionnaire.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : D'adopter la création d'un emploi à temps complet de rédacteur

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 : Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/18 du à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/18 du à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-18-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/18 du à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 Mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

19. Déprécarisation : changement de quotité de temps de travail

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Lors de la délibération sur la déprécarisation du CM du 31 janvier 2022, une coquille s'est glissée dans la quotité de temps de travail d'un emploi créé en vue de déprécariser bon nombre de vacataires.

Ainsi, un emploi d'agent d'entretien et de surveillance périscolaire a été créé à 20,25 au lieu de 24,50 sur le grade des adjoints technique.

Il vous est proposé de délibérer sur la création de cet emploi d'adjoint technique à 24H50.

Une délibération de régularisation après avis du CT permettra de supprimer cet emploi d'adjoint technique à 20,25.

Vu l'avis de la commission du personnel, gestion des emplois et des compétences, formation et celui du bureau municipal,

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'adopter la création d'un emploi d'adjoint technique à de 24H30 hebdomadaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/19 du 28 Mars 2022 à 20h30



Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade correspondant.

Article 3 :

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/19 du à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/19 du à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-19-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/19 du à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

20. Délibération sur la durée du temps de travail

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la FPT,

Vu la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 15 mars 2022,

Abroge les dispositions antérieures des communes déléguées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/20 du 28 mars 2022 à 20h30



Dans le cadre de la démarche « Projet de mandat 2021-2026 », la durée du temps de travail au sein de la collectivité a été identifiée comme un sujet structurant à traiter au niveau de la politique des ressources humaines.

D'une part, l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge les régimes dérogatoires à la durée légale de travail obligeant les collectivités territoriales dont le temps de travail est inférieur à 1607 heures à se mettre en conformité avec la législation. Il s'agit donc de mettre en œuvre une obligation légale, puisque, à ce jour, l'écart à la règle est d'une trentaine d'heures annuellement, soit l'équivalent de quatre jours de travail.

D'autre part, au-delà du volet mise en conformité avec la durée légale du temps de travail, les enjeux sont également internes et managériaux pour Vire Normandie. En effet, les régimes de travail qui régissent l'organisation du travail des agents de la collectivité sont aujourd'hui variés et trop nombreux, ce qui constitue notamment un héritage des communes préexistantes à la création de la commune nouvelle. Par ailleurs, des différences de traitement au sein d'une même entité (la commune déléguée de Vire par exemple, ou bien le Centre communal d'action sociale) ne sont pas sans poser des problématiques quant à l'équité entre les agents, peuvent entretenir une certaine confusion qui ne correspond plus à ce que doit être la commune de Vire Normandie, et compliquent enfin la gestion quotidienne des ressources humaines et de l'organisation du travail.

S'il s'agit donc pour la collectivité de traduire une obligation légale, l'enjeu est donc également de tendre à une harmonisation sur la durée du temps de travail, en définissant un régime de droit commun s'appliquant à la très grande majorité des effectifs de la collectivité.

A ce titre, la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1 607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Les cycles peuvent donc varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :

- répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;
- maintenir une rémunération identique tout au long de l'année, c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/20 du 28 mars 2022 à 20h30

Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.

Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées.

Le maire propose à l'assemblée, après un avis favorable du Comité technique lors de sa réunion du mardi 15 mars 2022 :

Article 1 : De fixer la durée hebdomadaire de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée comme suit :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés annuels	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombres de jours travaillés = nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures
Journée solidarité	7 heures
Total	1607 heures

L'aménagement du temps de travail doit, en toute hypothèse, respecter des **garanties minimales** fixées par la directive européenne n°95/104/CE du Conseil de l'Union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n°2000-815 du 25 août 2000, reprises au tableau ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/20 du 28 mars 2022 à 20h30

Décret du 25 août 2000	
Périodes de travail	Garanties minimales
Durée maximale hebdomadaire	48 heures maximum (heures supplémentaires comprises) 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives
Durée maximale quotidienne	10 heures
Amplitude maximale de la journée de travail	12 heures
Repos minimum journalier	11 heures
Repos minimal hebdomadaire	35 heures, dimanche compris en principe.
Pause	20 minutes pour une période de 6 heures de travail effectif quotidien
Travail de nuit	Période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.

Le maire rappelle enfin que pour des raisons d'organisation et de fonctionnement des services, et afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, il convient en conséquence d'instaurer pour les différents services de la commune des cycles de travail différents soit 35 heures ou 38 heures.

Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune de Vire Normandie est fixé :

- soit à 35 heures par semaine,
- soit à 38 heures hebdomadaire avec 18 jours de récupération du temps de travail pour l'ensemble des agents en fonction des nécessités de service.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/20 du 28 mars 2022 à 20h30

Article 2 : De déterminer les cycles de travail

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail au sein des services de Vire Normandie est fixée de la manière suivante :

- L'annualisation concerne les agents communaux travaillant dans les écoles, et les agents d'entretien et ou techniques de certains services,
- Le cycle hebdomadaire concerne les autres services (à raison de 35 heures ou 38 heures hebdomadaires).

Les horaires de travail seront définis en accord avec l'autorité territoriale pour assurer la continuité de service.

Article 3 : De fixer la journée de solidarité

La journée de solidarité est accomplie par le travail d'un jour de RTT ou un jour de travail en plus pour les agents ne bénéficiant pas de RTT (dans ce cas, ce jour de travail en plus peut être réalisé par des fractions au moins égales à une heure).

Article 4 : D'adopter les propositions et **le protocole annexé à cette délibération**, et décider de son entrée en vigueur au 1^{er} avril 2022.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	29	3
Vote Contre	2	0
Abstention	6	1

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/20 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-20-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/20 du 28 mars 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

21. Adoption des autorisations spéciales d'absence

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique du 15 mars 2022,

Considérant que les agents de Vire Normandie peuvent être autorisés à s'absenter de leurs services dans un certain nombre de cas prévus par la loi, sous réserve des nécessités de service,

Considérant que les autorisations spéciales d'absences ne sont pas des congés, elles s'en distinguent par leur objet,

Les ASA permettent à l'agent de s'absenter de son poste de travail avec autorisation préalable de l'autorité territoriale, et sous réserve de fournir un justificatif.

Il existe deux types d'autorisations spéciales d'absences :

ASA de droit : Ces ASA sont prévues par des textes législatifs ou réglementaires et ne sont pas soumises à délibération, ni à avis du Comité Technique. Elles s'imposent à l'autorité territoriale.

Exemples : exercice des mandats locaux, participation à un jury d'assise.

ASA discrétionnaires : La réglementation prévoit leur possibilité mais n'organise pas leurs modalités. Elles concernent certains événements familiaux ou liés à la vie courante. Les collectivités doivent donc en préciser le contenu et les conditions d'octroi par délibération et avis du comité technique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du à 20h30



ASA de droit : Il en existe deux types :

ASA liées à des motifs civiques :

- Représentant de parents d'élèves = Durée de la réunion
- Jurée d'assise = Durée de la session
- Témoin devant le juge pénal
- Assesseur délégué de liste/élection prud'homales = Jour du scrutin

ASA liées à des motifs syndicaux :

- Représentants aux organismes statutaires (CAP, CT, CHSCT, CNFPT...) = Délai de route, délai prévisible de la réunion plus temps égal pour la préparation et compte rendu des travaux
- Agent mandaté par l'OS pour assister aux congrès professionnels syndicaux fédéraux, confédéraux et internationaux (10j/an) et aux réunions des organismes directeurs des unions (20j/an)

Après en avoir délibéré à la majorité :

Article 1 : ADOPTE les autorisations spéciales d'absence :

Autorisations d'absence discrétionnaires liées à des évènements familiaux

Objet	Durée	Observations
Mariage - de l'agent* - d'un enfant - d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	- 5 jours ouvrables - 3 jours ouvrables - 1 jour ouvrable	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale*
Décès/ obsèques : - du conjoint (ou concubin)* - d'un enfant* - des père, mère* - des beau-père, belle-mère - des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	3 jours ouvrables 5 jours ouvrables (et autorisation complémentaire de 8 jours dans l'année du décès) 3 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Jours éventuellement non consécutifs - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale*
Maladie très grave : - du conjoint (ou concubin) - d'un enfant - des père, mère - des beau-père, belle-mère - des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	5 jours ouvrables 5 jours ouvrables 3 jours ouvrables 3 jours ouvrables 1 jour ouvrable	- Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative - Jours éventuellement non consécutifs - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du 28 Mars 2022 à 20h30

Naissance ou adoption	3 jours pris pour chaque naissance	Autorisation accordée sur présentation d'une pièce justificative
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour ** Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint est à la recherche d'un emploi ou ne bénéficie de par son emploi d'aucune autorisation d'absence	- Autorisation accordée sous réserve des nécessités de service, pour des enfants âgés de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les handicapés) - Autorisation accordée par année civile, quel que soit le nombre d'enfants - Autorisation accordée à l'un ou l'autre des conjoints (ou concubins)

* A titre indicatif, selon les règles coutumières en vigueur, 5 jours ouvrables en cas de mariage du fonctionnaire ou à l'occasion de la conclusion d'un pacte civil de solidarité et 3 jours ouvrables en cas du décès du conjoint ou de la personne liée par un PACS, des père, mère et enfant, sont accordés dans la fonction publique de l'État. Un délai de route qui ne peut excéder 48 heures aller et retour est, en outre, laissé à l'appréciation du chef de service (réponse ministérielle n° 44068 JO AN Q du 14 avril 2000, réponse ministérielle n°30471 Jo sénat Q du 29.03.2001).

** Pour les agents travaillant à temps partiel, le nombre de jours d'autorisations d'absence susceptible d'être accordé est égal au produit des obligations hebdomadaires de service d'un agent travaillant à temps plein, plus un jour, par la quotité de travail à temps partiel de l'agent intéressé ; soit pour un agent travaillant 3 jours sur 5 : $5 + 1 \times 3/5 = 3,6$ jours (possibilité d'arrondir à 4 jours).

Autorisations d'absence discrétionnaires liées aux évènements de la vie courante

Objet	Durée	Observations
Rentrée scolaire	Autorisation de commencer une heure après la rentrée des classes	Facilité accordée jusqu'à l'admission en classe de 6ème, sous réserve des nécessités de service.
Concours et examens en rapport avec l'administration locale	Le(s) jour(s) des épreuves	Autorisation susceptible d'être accordée sur présentation convocation
Examens médicaux par médecin de prévention (périodique et surveillance médicale particulière ou examen complémentaire recommandé par médecin de prévention)	Durée de l'examen	Examens médicaux réalisés par la médecine professionnelle et préventive (article 20, 21 et 23 du décret 85-603 du 10 juin 1985)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du 28 Mars 2022 à 20h30

Don du sang, plaquette, plasma, ... Autres dons (donneuse d'ovocytes : examens, interventions, ...)	À la discrétion de l'autorité territoriale La durée comprend le déplacement entre le lieu de travail et le site de collecte, l'entretien préalable au don et les examens médicaux nécessaires, le prélèvement et la collation offerte après le don.	Autorisation susceptible d'être accordée Maintien de la rémunération
Déménagement du fonctionnaire	1 jour	- Autorisation susceptible d'être accordée - Délai de route laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale

Autorisations d'absence liées à la maternité

Objet	Durée	Observations
Aménagement des horaires de travail	Dans la limite maximale d'une heure par jour	Autorisation accordée sur demande de l'agent et sur avis du médecin de la médecine professionnelle, à partir du 3ème mois de grossesse
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	Autorisation susceptible d'être accordée sur avis du médecin de la médecine professionnelle au vu des pièces justificatives
Examens médicaux obligatoires sept prénataux et un postnatal	Durée de l'examen	Autorisation accordée de droit
Permettre au conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS d'assister aux examens prénataux de sa compagne	Durée de l'examen Maximum de 3 examens	Autorisation susceptible d'être accordée après extension du dispositif existant dans le Code du travail par une délibération.
Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour pour une durée d'un an à prendre en 2 fois sous réserve des nécessités du service et selon des modalités définies par décret	Autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant
Actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation.	Durée de l'examen	Autorisation susceptible d'être accordée sous réserve des nécessités de service et après extension du dispositif existant dans le Code du travail par une délibération
Permettre au conjoint, concubin ou partenaire d'un PACS d'assister aux actes médicaux nécessaires pour chaque protocole du parcours d'assistance médicale	Maximum de 3 examens	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du 28 Mars 2022 à 20h30

Article 2 : ADOPTE un aménagement horaire exceptionnel en vue de faciliter les rendez-vous médicaux sous réserve des nécessités de service et qui donnent lieu à récupération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	35	4
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du 28 Mars 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du 28 Mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/21 du 28 Mars 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

22. Lignes directrices de gestion

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 33-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les lignes directrices de gestion fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Vu l'avis du comité technique du 27 janvier 2022

Les lignes directrices de gestion visent à :

1° déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC

2° fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examinent plus les décisions en matière d'avancement et de promotion.

3° Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

La collectivité propose l'avis du comité technique sur des lignes de gestion provisoires qui pourront être approfondies dans le cadre du dialogue social de manière plus approfondies. Elles sont proposées aux fins de ne pas bloquer les évolutions de carrière des agents sur cette année 2022.

Elles font l'objet d'un arrêté ou d'une délibération de l'autorité territoriale pour une durée maximale de 6 années.

Ces lignes de gestion provisoires peuvent d'ores et déjà s'appuyer sur des outils que la collectivité a déjà mis en place ou met en place :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-22-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/22 du 28 mars 2022 à 20h30



- Rapport d'orientation : stratégie des ressources humaines,
- les critères sur les ratios d'avancement de grade et de promotion interne,
- Le plan de formation,
- Les projets structurants en cours : - La constitution de groupes de travail sur le télétravail,
- Le dossier sur la durée du temps de travail sera traité cette année au travers de groupes de travail.

Synthèse schématique du rapport d'orientation du mandat : Stratégie des ressources humaines

Axe	Objectif	Action
Accompagnement du management des ressources humaines de proximité	Meilleure lisibilité organisationnelle et décisionnelle	Procédures (carrière, avancement de grade) Organigramme et réduction nombre de responsables Harmonisation (RI, durée du temps de travail...) Harmonisation et dématérialisation des fiches de poste Projets de mandat et feuille de route claire et partagée au travers d'échanges élus-agents (responsables)
	Promouvoir la culture managériale en donnant du sens, développant le collectif et l'autonomie	Accompagnement et soutien dans la prise de fonction Définition des postes à responsabilité de la collectivité Temps managériaux dédiés (formation...) Réunion de service et projets de service structurés Ligne managériale assumée Clarifier la gestion syndicale Gestion RH de premier niveau Actualisation juridique pour mieux comprendre les décisions Porter et partager les projets de la collectivité Etre à l'écoute et expliquer les décisions en prenant en compte l'avis de l'agent
Mise en place des leviers d'évolution de carrières au travers d'un développement de compétences continu et prospectif	Meilleure prise en compte des entretiens annuels d'évaluation par le manager et la collectivité	Dématérialisation des entretiens d'évaluation Portail agent Plan de formation Intégration RPS dans dynamique managériale
	Viser l'excellence en terme de gestion RH	Apporter des solutions techniques fiabilisées Veille juridique continue Exploitation des solutions technologiques Conseil auprès des collectivités environnantes Dialogue social structuré et constructif Meilleure évaluation besoin initial et intégration dynamique RH
	Mise en place d'une GPEC	Actualisation des fiches de poste dématérialisée Accompagnement plus individualisé des projets professionnels Dépersonnification des trajectoires de poste Accompagnement plus individualisé des projets de service et de la collectivité pour gagner en anticipation Favoriser les reclassements en luttant contre les freins et en intégrant toutes les opportunités de la collectivité
	Politique de recrutement et mobilité interne	Fidélisation et motivation des agents Acceptation d'une durée de recrutement pour permettre un recrutement réussi Responsabilisation des parcours professionnels Incitation à passer les concours et soutien collectivité Apprentissage et accueil des stagiaires, services civiques et des emplois aidés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-22-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/22 du 28 mars 2022 à 20h30

	Favoriser le développement des compétences tout en diminuant les mobilités	Formation union sur le territoire de l'IVN Mise à disposition de moyens de formation en distanciel Formation délocalisée sur le territoire de VN Formation réalisée en intra Développer la formation interne et un réseau de formateur interne Mutualisation des besoins de formation avec d'autres collectivités
Développer le bien être des agents	Politique d'action sociale	CNAS / COS Participation mutuelle Tickets restaurant Moments conviviaux
	Intégrer les agents et les managers dans la dynamique collective	Repérer et supprimer les irritants (dysfonctionnement informatique et court-circuit de l'information...) Posture managériale
	Evolution des conditions et de l'organisation du travail	Télétravail Document unique et diffusion de la culture de prévention des risques Prévention et analyse des risques psychociaux Analyse des accidents de travail Optimisation des locaux Communication et suivi des actions (bureautique, eau ozonée, ergo...)
Favoriser l'agilité des organisations et développer de la communication et la culture numérique	Partage de l'information RH	Développement de la dématérialisation et d'intranet, portail agent Intégration responsable hiérarchique dans réponse Confiance partagée et climat sécurisant Rencontre in situ des services Information sur l'organisation de la DRH
	Politique publique et GRH	Budgéter et assumer le coût humain dans une politique publique Traiter la question organisationnelle hors du prisme opérationnel Meilleure connaissance des métiers et de leurs enjeux Information transversales sur les projets du mandat et leurs évolutions
	Culture numérique	Mise à disposition de moyens numériques de partage de l'information Formation des agents aux outils numériques Développement de la formation à distance Conseil et accompagnement des agents dans leur démarche
	Culture RH et Vire Normandie	Parcours du manager (séminaire, évènement...) Procédure RH ressource intranet Comm flash et pas seulement papier Bulletin RH régulier Journée d'intégration, immersion

Critères sur les avancements de grade et les promotions Internes

Il est rappelé que les pourcentages ont été portés à 100% par les élus aux fins de ne pas freiner les évolutions de carrière des agents.

Les critères de positionnement des agents dans la liste des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade ou de promotion interne est appuyé sur :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-22-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/22 du 28 mars 2022 à 20h30

- la prise en compte de l'avis de l'évaluateur suite à l'entretien annuel d'évaluation, un avis favorable argumenté en fonction des critères de l'évaluation ;
- le décalage entre le poste occupé par l'agent et son grade. Les activités décrites dans la fiche de poste de l'agent correspondent au grade visé ;
- la forte implication de l'agent et son engagement dans l'actualisation de ses compétences.
- une ancienneté significative dans le grade actuel ;
- un impact financier maîtrisé par une projection de la masse salariale intégrant les promotions internes ;
- priorité donnée aux lauréats de concours et aux lauréats d'examens professionnels ;
- ne pas avoir bénéficié d'avancement de grade ou promotion interne depuis au moins 4 années.

Les axes du plan de formation

1. Améliorer le bien-être et la sécurité des agents au travail

1. Prévention des risques psycho-sociaux
2. Accompagnement du changement
3. Prévention des troubles musculo-squelettiques (gestes et postures)
4. Habilitation électrique
5. Conduite d'engins (CACES, nacelle, permis...)
6. Gestes de secours (SST, PSC1...)
7. Prévention incendie (manipulation des extincteurs, SSIAP)
8. Prévention des risques (travail en hauteur, amiante...)

2. Favoriser le développement des compétences métiers et managériales

1. Maintien et développement des compétences métiers (connaissance métier et logiciel métier)
2. Renforcement des compétences managériales
3. Amélioration de la qualité des services de proximité (accueil)
4. Perfectionnement des outils bureautiques (niveau 2)

3. Favoriser nos actions d'employeur éco-responsable

1. Utilisation des produits d'entretien
2. Eco-conduite sur véhicule léger et poids lourds
3. Gestion différenciée des espaces verts
4. Economie d'énergie
5. Lutte contre la fracture numérique (initiation et outils bureautique de niveau 1, GED)

4. Conforter les projets professionnels et développer la culture territoriale

1. Construction de son projet professionnel et réorientation
2. Formation diplômante et qualifiante
3. Préparation aux concours et examens professionnels
4. Formation d'intégration

Les projets ressources humaines structurants

Le projet de normalisation hors covid du télétravail et celui de l'harmonisation de la durée du temps de travail seront traités cette année. Ils ont fait l'objet d'un calendrier validé dans le cadre des instances qui permet de définir la méthodologie et d'établir un rétroplanning qui est susceptible d'évoluer du fait de la pandémie.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- d'adopter les lignes directrices de gestion présentées.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	35	4
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-22-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/22 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-22-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/22 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

23. Délibération sur les élections

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

A l'occasion des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022 et des législatives des 12 et 19 juin 2022, les agents municipaux vont être amenés à effectuer des travaux supplémentaires.

Ces travaux peuvent être compensés de 3 manières différentes :

- 1) Récupération de ces heures sous forme de repos compensateur,
- 2) Indemnisation par le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) si le grade le permet (agents de catégories C + agents de catégorie B à l'exception de la filière culturelle artistique).

Le taux de l'heure supplémentaire est calculé comme suit :

Taux horaire de base :

Traitement brut annuel (traitement de base + NBI)

Nombre réglementaire d'heures hebdomadaires de travail x 52

Pour les agents à temps complet :

Le taux horaire de base est ensuite majoré de 125 % pour les 14 premières heures.

Ce taux majoré est à nouveau majoré de 2/3 lorsque les heures sont effectuées un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents à temps partiel :

Le taux horaire de base ne bénéficie d'aucune majoration.

Pour les agents à temps non complet :

Ces agents sont en principe exclus du bénéfice des IHTS puisque leur durée de service est strictement déterminée et implique un temps de travail inférieur au temps complet. Toutefois, elles peuvent exister à titre exceptionnel. Elles sont alors rémunérées en heures complémentaires c'est-à-dire sur la même base que le salaire de l'agent sans majoration, jusqu'à concurrence d'un temps complet. Au-delà de ce seuil, l'agent percevra des IHTS aux mêmes taux que ceux prévus pour les agents à temps plein.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/23 du 28 mars 2022 à 20h30



3) Paiement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, si le grade détenu ne permet pas de percevoir des IHTS (agents de catégorie A + agents de catégorie B de la filière artistique).

Le versement de cette indemnité forfaitaire complémentaire se fait dans la double limite :

- d'un crédit global affecté,
- et d'un montant individuel maximum,

calculés par référence au taux moyen annuel de l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires).

Le crédit global pour chaque tour de scrutin correspond au 1/12^{ème} du taux moyen annuel d'IFTS des attachés mis en place dans la collectivité multipliée par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi.

Le montant individuel maximal est égal au quart de l'IFTS annuel maximum des attachés de la collectivité.

La commune ayant choisi de verser l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) en lieu et place de l'IFTS, il est proposé de maintenir le coefficient retenu lors des précédentes consultations électorales, soit le taux 7, pour le calcul du crédit global, d'où :

CREDIT GLOBAL = 1091,71 € / 12 mois x coef.7 = 636,83 € x nombre d'agents concernés.

MONTANT INDIVIDUEL MAXIMAL = 1091,71 € x 7 x ¼ = 1910,49 €.

Le crédit sera réparti entre chaque agent au prorata du nombre d'heures de travail réalisé le jour du scrutin.

Il est rappelé que le conseil municipal a la faculté de voter des taux inférieurs à ceux qui découlent de l'application des textes réglementaires.

Tel était le cas lors des dernières consultations électorales pour lesquelles le taux retenu par l'assemblée délibérante était de 30.93 brut de l'heure maximum.

Il est donc proposé de retenir ce même taux maximal pour le scrutin de 2022.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des prochaines élections.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : De donner son accord pour indemniser, dans les conditions susmentionnées, les agents municipaux qui interviendront lors des élections présidentielles et législatives (1^{er} et 2nd tours).

Article 2 : de dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la collectivité, au chapitre 012.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/23 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/23 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/23 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

24. Convention avec le centre de gestion du Calvados pour le service remplacement

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25.

Après avoir rappelé que le service missions temporaires et remplacement du centre de gestion du Calvados peut proposer la mise à disposition de personnes remplaçantes aux collectivités affiliées et non affiliées du département afin de permettre la continuité de service public.

Considérant que le recours à ce service permet, en effet, parfois de pallier les absences ponctuelles ou de longue durée des agents, de faire face, à un accroissement d'activité, à un besoin occasionnel ou encore de remédier à une vacance de poste dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'une convention définissant les conditions d'accès et d'utilisation du service remplacement-missions temporaires intervient entre le centre de gestion et la collectivité bénéficiaire du service pour une durée maximale de 5 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/24 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion des emplois et des compétences, formation du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les termes **du projet de convention** et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer celle-ci.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents: **8**

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/24 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-24-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/24 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Action sociale et Solidarités

25. Avenant à la convention de gestion du centre socioculturel de la CAF de Vire

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, dans le cadre de ses orientations d'action sociale, soutient, conçoit et développe des actions favorisant l'accompagnement des familles sur le territoire de Vire Normandie.

La Commune de Vire Normandie accompagne cette démarche, pour favoriser le développement social de ses quartiers.

Le partenariat entre ces parties est contractualisé au travers d'une convention qui déterminent les conditions dans lesquelles la Commune de Vire Normandie et la Caisse d'Allocations Familiales interviennent au sujet du Centre Socioculturel.

Cette convention est le garant d'une mise en place cohérente et pertinente du projet à destination des familles.

La précédente convention entre la CAF du Calvados et la commune de Vire Normandie relative à la gestion du centre socio culturel de la CAF de Vire allait sur la période 2018-2021 et prenait fin au 31 décembre 2021.

En novembre 2020, la Caf a sollicité la commune pour pré-évaluer ses capacités et ses intentions sur une éventuelle reprise en gestion directe du centre socio-culturel Anne Morgan.

Une réflexion partagée des équipes, de la direction de la Caf et de Vire Normandie, des élus a été entamée à compter du 24 avril 2021 et a été formalisée au travers d'une note de cadrage jointe en annexe.

La démarche de projet commune entre les deux centres socioculturels est engagée entre les équipes du CSC CAF et du CSC C LEMAITRE pour construire à partir d'un diagnostic, un projet de territoire partagé avec les services de Vire Normandie, les partenaires et les habitants.

Il est proposé un avenant à la convention.

Cet avenant propose la modification de l'article 6 (Durée de la convention) comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-25-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/25 du 28 mars 2022 à 20h30



« Le présent avenant proroge la convention signée en 2018 jusqu'à la date du transfert de la gestion du centre à la commune de Vire Normandie. ».

« La subvention versée en 2023 sera proratisée au regard du nombre de mois écoulés en amont de la date d'agrément du nouveau centre socioculturel municipal. »

Suivant l'avis favorable de la Commission Action sociale, Solidarités du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat, à compter du 1er janvier 2022 entre la CAF du Calvados et Vire Normandie.
- Autoriser le versement de la subvention de fonctionnement octroyée à la CAF par la commune de Vire Normandie sur la période de l'avenant allant du 01/01/2022 à la date de transfert de gestion du CSC CAF.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-25-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/25 du 28 mars 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-25-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/25 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-25-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/25 du 28 mars 2022 à 20h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Action sociale et Solidarités

26. Demande de subvention de la MFR

Catherine MADELAINE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La MFR La Florie a mis en place le 5 novembre 2020 un projet « Relais-Parents » dispositif innovant, moteur de promotion social qui s'adresse à tous les parents en rupture avec leur environnement.

Une dizaine de personnes a suivi ce dispositif en 2020 -2021 et ce projet est renouvelé pour 2021-2022.

Ce dispositif a pour objectif de mobiliser ou remobiliser des parents qui souhaitent prendre du temps pour eux, de créer des liens et participer à des projets afin de reprendre confiance et être réconfortés dans leur rôle de parents. Le soutien à la parentalité sert de support et d'angle d'approche

Trois objectifs sont poursuivis :

- Découverte et appropriation des structures et services
- Identifier les compétences développées dans le cadre de la fonction parentale, les valoriser ces compétences pour les transposer dans un projet socio professionnel.
- Se mobiliser et se projeter dans un projet socio-professionnel durable.

Le parcours sur 10 mois permet de lever les freins et d'engager un changement en contribuant à la construction d'un projet socio-professionnel avec une orientation vers le droit commun emploi et formation.

Le Relais-Parent est un projet multi-financeurs. Vire Normandie est partenaire depuis 2020 et a accordé une subvention de 1500 € en2020.

Un comité de pilotage a été mis en place, des élus et des techniciens de VIRE NORMANDIE y siègent.

L'édition 2021-2022 est étayée d'un rapprochement avec deux acteurs du territoire, L'ETAPE et MOBYLIS avec l'objectif de constituer un groupe de travail composé de parents, d'entreprises et d'acteurs petite enfance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/26 du 28 mars 2022 à 20h30



sur les modes de garde adaptés à des rythmes atypiques et de traiter la question de la mobilité auprès des parents accompagnés.

Il est demandé une subvention de 1500 € par la MFR pour soutenir ce projet pour l'année 2021-2022.

Suivant l'avis favorable de la Commission Action sociale, Solidarités du 08 mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autoriser le versement d'une subvention Il est demandé une subvention de 1500 € par la MFR pour soutenir ce projet pour l'année 2021-2022.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/26 du 28 mars 2022 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022
Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/26 du 28 mars 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-26-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/26 du 28 mars 2022 à 20h30

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

27. Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)– Modification partielle de la délibération du 10 juillet 2020

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément à l'article 1650 et 1650 A du Code Général des Impôts une commission communale des impôts directs locaux (CCID) doit être constituée.

En matière de fiscalité directe locale, la CCID :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503](#) du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ([article R198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

Pour les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué qui préside et de 8 membres (autant de commissaires titulaires, que de suppléants).

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/27 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Conditions requises pour être commissaires en vertu de l'article 1650 du Code Général des impôts : « *Les commissaires être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.* »

La présence d'agents de la commune est autorisée. Le nombre d'agents autorisés à cette commission varie selon la population de la commune. Pour la commune de VIRE NORMANDIE, 3 agents peuvent assister à la commission.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret* » :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de désigner les élus suivants :

Titulaires	Suppléant.e.s
Président : Marc Andreu Sabater	
Présidente suppléante : Annie ROSSI	
1. Annie Rossi 2. Gérard Mary 3. Lucien Bazin 4. Nicole Desmottes 5. Corentin Goethals 6. Joël Droullon 7. Guy Vélany 8. Gilles Maloisel	1. Dimitri Renault 2. Michel Lelarge 3. Samuel Binet 4. Pierre Henri Gallier 5. Nathalie Le Dréau 6. Fernand Chénel 7. Martine Robbes 8. Lyliane Maincent

Cette délibération abroge et remplace la délibération du 10 juillet 2020 prise sur le même sujet.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/27 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-27-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/27 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/27 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité – EPIC

28. Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C.) - Modification partielle de la délibération du 10 juillet 2020

Marc ANDREU SABATER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La représentation de la commune par un ou plusieurs élus dans un organisme extérieur à la commune permet de défendre l'intérêt communal et/ou intercommunal dans un projet, compétence, enjeux de territoire...

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Il est voté au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En vertu de l'article L751-2 Code du commerce « Le maire de la commune d'implantation ou son représentant » peut être désigné pour faire partie de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/28 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de désigner :

- Lucien BAZIN, comme représentant de M. le Maire de Vire Normandie, pour représenter la Commune de VIRE NORMANDIE au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale (CDAC)

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/28 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/28 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Cinéma

29. Prolongement du contrat du projectionniste remplaçant

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le projectionniste du cinéma a annoncé son départ du cinéma au 1^{er} mai. Un recrutement a été lancé avec une date limite de candidature au 20 mars. Les entretiens d'embauche auront donc lieu début avril pour un recrutement au mieux dans le courant du mois de mai, mais peut-être plus tard en fonction des disponibilités des candidats.

Le projectionniste a en outre posé ses 5 semaines de congés restantes, ce qui implique qu'il sera désormais présent au cinéma uniquement jusqu'au 11 mars et du 4 au 15 avril, soit 2 semaines dont une sur le festival Jours de fête !

Le contrat d'un projectionniste remplaçant, recruté pour pallier l'absence du projectionniste du fait de son implication sur le centre de vaccination, s'arrête lui au 31 mars.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/29 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission Culture du 10 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de prolonger le contrat du projectionniste remplaçant sur les mois d'avril et mai afin d'assurer la liaison avec l'arrivée d'un nouveau projectionniste.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/29 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/29 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Musée

30. Projet d'acquisition Janvier 2022

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Une marotte (ou porte-coiffe) est proposée au musée de Vire Normandie.

La marotte (carton bouilli peint et laqué) servait à fixer les coiffes ou à assembler les bonnettes de Bayeux. Elle représente une figure féminine, dont le visage est peint de manière très stylisé.

Il ne reste, dans les musées normands, que très peu de marottes de ce type, la plupart en mauvais état. Cette marotte provient du Bocage virois et a été conservé avec ses différentes traces d'usage. Elle témoigne de la profession des lingères blanchisseuses du Bocage virois, connues sous le nom de « repasseuse de bonnettes ». Son acquisition compléterait le fonds constitué par le musée de Vire Normandie autour de la bonnette de Bayeux et de son entretien (thème présent dans le parcours renouvelé du musée). Le prix demandé est de 200€.

Comme toute acquisition, ce projet sera aussi soumis à l'avis de la Commission Scientifique Régionale des Musées.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/30 du 28 mars 2022 à 20h30



Suivant l'avis favorable de la Commission Culture du 10 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord à cette acquisition.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/30 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/30 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/30 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Musée

31. Demande d'autorisation subvention FRAM-FRAR 2022

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Le musée de Vire Normandie bénéficie de l'appellation « Musée de France ».

À ce titre, dans le cadre de l'enrichissement et de la bonne conservation des collections du musée, la commune nouvelle Vire-Normandie a la possibilité d'obtenir le soutien financier du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées (FRAM) et du Fonds Régional d'Aide à la Restauration des Musées (FRAR), mis en place par convention entre l'État et le Conseil Régional de Normandie.

Suivant l'avis favorable de la Commission Culture du 10 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter pour tous les projets d'acquisition et/ou de restauration-conservation préventive du musée de Vire-Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique Régionale des Musées, en 2022, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/31 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/31 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/31 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Musée

32. Modalités d'ouverture/produits 2022

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

1. Modalités d'ouverture 2022

La haute-saison débute le mercredi 6 avril (en amont des vacances de Pâques) et se termine le dimanche 13 novembre. Cette période sera marquée par une exposition temporaire et un programme culturel complet : visites, ateliers, rencontres... autour d'Adolfo Kaminsky, de la Reconstruction, du papier, de la teinturerie, du paysage, du costume normand... Le programme s'appuie également sur les événements culturels nationaux : Nuit des musées, Journée mondiale de la diversité culturelle, Journées Européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, Fête des Sciences, Journées de l'architecture.

Comme l'année dernière, les visites libres seront proposées du mercredi au dimanche : 10h-12h30 /14h-18h (+ événements le midi et le soir suivant programmation). Les visites guidées, limitées par une jauge, nécessiteront une réservation.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 10 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord sur les modalités d'ouverture pour 2022

2. Modification de la tarification

- La Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Normandie sollicite la gratuité pour les conseillers en séjour des Offices de Tourisme de Normandie. Ceux-ci sont en effet de véritables partenaires qui visitent le musée dans le cadre de leurs missions.
- L'association Museomix propose d'organiser 3 jours d'expérimentation au musée dans le domaine de la médiation. Pour présenter les prototypes le dimanche 13 novembre dernier jour de la haute-saison, au maximum de visiteurs, il serait souhaitable d'offrir l'entrée libre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/32 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 10 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord sur la modification de la tarification
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de Normandie **(ci-jointe)**.

3. Produits boutiques 2022

Conçue comme un service rendu au public, une façon de poursuivre la visite et une forme d'appropriation par les visiteurs, nous développons le comptoir de vente du musée. Voici une proposition de nouveaux produits, suivant le mode de « dépôt-vente » : en fin d'année, nous achetons, ce que nous avons vendu et nous rendons ce que nous n'avons pas vendu.

Catégorie	Libellé des produits	Prix d'achat	Prix de vente	Nombre mis en vente
Livre	« Vire... Regards sur le 20e siècle » -Edition Association des Collectionneurs Virois	23	28	5
Livre	« 1939 – 1956 Vire se souvient... » - Edition « Section Cartophile » de l'Association des Collectionneurs Virois	15	20	5
Livre	« Notre Dame de Vire » - Edition Association des Collectionneurs Virois	8	12	5
Livre	« Baraques – Histoire des maisons préfabriquées d'après-guerre » de Elisabeth BLANCHET	25	25	10
Livre	« Adolpho Kaminsky – Changer la donne », édition Cent Mille Milliard	21	30	60
Jeux	Memo Arbres – édition Pirouette	8,88	9,90	35
Jeux	Généalogie – édition Pirouette	6,24	6,90	15
Carte postale	Adolfo Kaminsky, Pigalle – éditions du MAHJ	0,50	0,80	34
Carte postale	Adolfo Kaminsky, Le libraire – éditions du MAHJ	0,50	0,80	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/32 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 10 Mars 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord sur ces tarifs.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/32 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/32 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

33. Convention annuelle avec les Virevoltés

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, de donner son accord :

- sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 100 000,00€ attribuée au titre de l'exercice 2022 aux virevoltés.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer **cette convention**

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/33 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/33 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/33 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Sport, Vie Associative

34. Attributions des subventions aux associations

Philippe MALLÉON et chaque Maire délégué (e) donnent lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les associations ont pour vocation de maintenir une vie locale dense au sein de la commune déléguée de Vire.

Les associations diverses et variées existant sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables pour la commune déléguée de vire.

Selon les avis des comités consultatifs, des commissions Education, action sociale et solidarité, culture, sport et vie associative, vous trouverez ci-joint le tableau des subventions 2022 pour les associations locales.

Il est possible de conclure une convention, elle est obligatoire lorsque la subvention dépasse 23 000 €.

Vous les trouverez ci-dessous.

Vire Normandie	
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT ALLOUE
ADPCR défense et promotion du chemin de fer	500
USEP Union sportive de l'Enseignement du 1er degré	3500
Mssion locale pour CLLAJ	9000
USMVire Natation créneaux aquavire	35000
les bélougas plongée créneaux aquavire	10000
les virevoltés spectacles communes historiques	10000
société d'agriculture	1560
Entraid'addict (ex alcool assistance croix d'or)	550

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	600
A.P.A.E.I. du Bocage Virois et de la Suisse Normande	1200
Ligue contre le Cancer VIRE	500
Prévention routière	470
Restos du Cœur	2200
Secours catholique	500
Secours Populaire – Comité de VIRE	500
Téléthon AFM	450
COULONCES	
Société de Chasse intercommunale de Saint Martin de Tvde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	500
Association sportive COULONCES CAMPAGNOLLES « ASCC »	1000
ARIEL Coulonces Campagnolles (APE)	500
Club de l’Amitié de Coulonces	400
Comité des fêtes et de loisirs de Coulonces	1000
Amicale des anciens combattants de Coulonces	150
Maison de lecture et d’accueil de Coulonces	50
MAISONCELLES LA JOURDAN	
Association des Parents d’Élèves	150
Association pour la Valorisation du Patrimoine	120
Comité des Fêtes	250
Coopérative Scolaire	150
ROULLOURS	
Anciens combattants de Roullours	220
Club des aines de Roullours	220
Comité des fêtes de Roullours	220
Société de chasse de Roullours	220
Les amis du moulin de Louis	220

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
 014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

APE Roullours-Vaudry	220
AS Vire Normandie Poker	220
Patrimoine culturel	100
Fondation du patrimoine	100
CAUE	100
SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE LA LANDE VAUMONT	
Activités périscolaires Elémentaire	1 700
Activités périscolaires Maternelle	750
AGVB	235
APE	350
Coopérative Elementaire	1 130
Coopérative Maternelle	500
Club de l'Amitié	560
Le Bocage Perché	1 000
Les Doigts d'Or	200
Société de Chasse "Amicale 77"	100
TRUTTEMER LE GRAND	
ASSOCIATION SPORTIVE VAUDRY TRUTTEMER (ASVT Club de foot)	1600
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ECOLE JPREVERT	600
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DES 2 GUERRES ET AFN TRUTTEMER LE GRAND	100
ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIE DES 2 TRUTTEMER	300
ASSOCIATION COMITE DES FETES DE TRUTTEMER LE GRAND	1000
ASSOCIATION ENTR'AIDE ET SOLIDARITÉ AUX LEUCÉMIQUES TRUTTEMER LE GRAND (AES)	200
ASSOCIATION TRUTTEMER TIR CLUB	1 100
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE JACQUES PREVERT	1 000
ASSOCIATION VELO CLUB DU BOCAGE (subvention exceptionnelle)	300

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TRUTTEMER LE PETIT	
Monument aux morts de Montchamp	30
Association des parents d'élèves du RPI Jacques Prévert	70
Les fleurs de la mémoire	15
Club de l'amitié des deux Truttemer	60
A.P.A.E.I. de Vire	31
Lutte contre le cancer	40
Association des leucémiques de Truttemer le Grand	20
Association pour la valorisation du patrimoine de Truttemer le Petit	150
VAUDRY	
Club de l'Amitié de Vaudry	500
Association Gymnastique Détente	250
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	150
Association de football Vaudry Truttemer	1 500
APE du RPI Vaudry-Roullours	500
A.C.R.O.	50
Coopérative Scolaire Noël	500
VIRE	
<u>1 - vie associative</u>	
Amicale des Anciens de la Police Viroise	100
animation emploi calvados (ae 14)	4000
ALBV ex AVF	500
BPAC bibliothèque pédagogique art et culture	200
interclubs de Vire Bielles de mai	2000
Club des Amis du 3ème âge - Vire	1500
Club du 3ème âge de Saint-Martin-de-Tallevende	800

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220328-34-D3

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Comité de Jumelage VIRE/ SANTA-FE	1100
Comité de Jumelage VIRE/BAUNATAL	1100
Comité de Jumelage VIRE/SACELE	1100
comité d'animation du quartier de la gare fete musique	2000
comité d'animation du quartier de la gare ciné plein air	2500
CREAN - Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands	1700
Groupe Ornithologique Normand	450
Les Amis du Vynil	100
Les Vieux Volants Virois	400
la gaule viroise	500
meeple normand	200
andouille de gobelins	200
Société de Chasse intercommunale de Saint Martin de Tvde, St Manvieu, Coulonces, Campagnolles	400
2 – Enseignement et Formation	
Amicale Laïque des Ecoles Publiques de Vire	5700
Association Catholique Viroise	
<u>Ecole maternelle : St Joseph</u>	
Frais de fonctionnement 35x1022	35770
Fournitures scolaires 35x40	1400
<u>Ecole élémentaire : St Joseph</u>	
Frais de fonctionnement 90x490	44100
Fournitures scolaires 90x40	3600
3 – Culture	
Amicale des bretons Kevrenn an daou loupard	850
art'n drums	200
Le morceau de sucre (ex cie du lit qui grince)	200
Groupement philatélique virois	300
La Loure (musiques et traditions orales de Normandie)	5000
les grandes marées	200
les musicales du bocage	800
Pro arte	600
Pro arte exceptionnelle	600

Accusé de réception

014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les Virevoltés festival	55000
Les Virevoltés tout l'été	35000
Les Virevoltés ■ gestion de spectacles à La Halle	10000
Orchestre d'Harmonie sub fonct	13484
T.R.A.C.(Théâtre Recherche Action Culturelle)	400
Université Inter Age de Basse Normandie	700
le mois de la photo en bocage normand	3500
4 – Sports et Jeunesse	
Union sportive Municipale Viroise	146390
Association du football Virois	61400
Association du football Virois aide haut niveau	20000
BICROSS BMX	8700
Vélo club du bocage	5000
Vélo club du bocage défi téléthon	400
Nouvelle Société de Tir de Vire	8300
EAGLES bowling	1000
ELAN GYM	12000
Rugby Club du Bocage Virois	13000
les Bélougas Club subaquatique	9500
GOLF de Vire la Dathée	11000
Vir'king raid	1000
Karaté club de Vire	300
Gym Volontaire (GPSF)	1200
Vir'tige	200
5 – Interventions sociales santé et logement	
Association Viroise pour l'aide aux réfugiés	500
centre d'information des dts des femmes et des familles	2200
CIDFF exceptionnel	300
	1000
2evie 2e chance sensibilisation reduc déchets	
2evie 2e chance aide exceptionnelle à l'installation	4000
L'étape violences intrafamiliales	3000
L'étape étude modes de garde	1000
ADVOCACY cantine mobile	1500
ADVOCACY	1500

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

<u>6- Action économique</u>	
syndicat départemental éleveurs race prim'holstein	2000
Confrérie de la Véritable Andouille de Vire	915
société des courses aide aux travaux	10000
Vire Avenir convention tripartite	10000
Vire-Avenir (marché de Noël, animations commerciales)	31000

Selon les avis des comités consultatifs, des commissions Education, action sociale et solidarité, culture, sport et vie associative, et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord sur ces subventions.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/34 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

35. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

OPAH de droit commun dite « Classique » :

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
✓ Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	249	338 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie			Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale	
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €
✓ Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €
✓ Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €
	TOTAL	19	28 250 €	10	14 000 €

✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
	TOTAL	10	15 000 €

**Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).*

OPAH Renouveau Urbain

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
✓ Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
✓ Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €
✓ Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
✓ Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
✓ Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
✓ Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
✓ Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
✓ Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
✓ Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
✓ Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
✓ Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
✓ Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
✓ Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
	TOTAL		15 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les Conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 11 751 € pour un montant total de travaux de 109 478 € TTC, concernant 6 logements.

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- à autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- à dire que la dépense d'un montant total 11 751 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Annexe – Travaux réalisés ouvrant droit à une subvention au titre de l'OPAH Classique / l'OPAH RU

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de demande de paiement
O67 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3250 €	286 €	29/09/2021
O37 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7812 €	669 €	16/09/2021
O55 OPC 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	18 258 €	1000 €	16/01/2022
O61 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	12 083 €	852 €	31/01/2022
O74 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3 231 €	294 €	01/02/2022
O69 OPR 2021	1	PB	Travaux de lutte contre la précarité énergétique, de réhabilitation d'un logement très dégradé et prime de sortie de vacance	64 844 €	8650 €	17/01/2022
	6			109 478 €	11 751 €	

PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/35 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

36. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aide à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage - subventions aux particuliers

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans la poursuite de la dynamique engagée en matière d'habitat et dans le cadre du Programme « Action Cœur de ville » dont la commune de Vire Normandie est lauréate, deux dispositifs conjoints d'une durée de 5 ans ont été mis en place à compter du 22 juillet 2020 :

- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre défini (centre-ville élargi),
- Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de « droit commun » sur le reste du territoire.

Ces deux nouvelles OPAH reprennent notamment après l'ajustement de certains critères le précédent dispositif d'aide à l'accèsion à la propriété pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien (plus de 15 ans) ; une des actions de l'ancien Programme Local de L'habitat.

De même, ces deux OPAH permettent également la mise en place d'une nouvelle action : l'aide à la transformation d'usage. L'objectif est d'accompagner les propriétaires occupants désireux de créer leur résidence principale dans des immeubles/bâtis dont la vocation est actuellement autre.

Cette politique de l'habitat s'articule autour d'un objectif majeur : Favoriser le retour des habitants sur la commune de Vire Normandie. Pour chaque OPAH, un objectif quantitatif de 20 logements pour l'aide à l'accèsion d'un logement ancien et de 5 logements pour l'aide à la transformation d'usage a été fixé.

L'aide à l'accèsion pour l'achat et la réhabilitation d'un logement ancien s'élève ainsi à 4000 € pour les ménages sans enfant et à 5000 € pour les ménages avec enfant(s), sous conditions. Concernant l'aide à la transformation d'usage, celle-ci s'élève à 1500 €, sous conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/36 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure ci-dessous respectent les critères d'éligibilité établis dans les Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU en date du 22 juillet 2020, complétés par cette délibération à savoir :

- Localisation du bien en zone U ou Ah du PLU de Vire Normandie.
- Occupation du logement à titre de résidence principale ;
- Réglementation thermique pour les logements anciens : améliorer la performance énergétique d'au moins 25 % (bouquet de travaux)
- Critères de revenus respectant les plafonds de ressources du PTZ.
- Montant minimum de travaux établi à 15 000 € HT
- Les travaux devront être réalisés dans un délai de 3 ans à compter de la date d'accord de la subvention

Ces dossiers peuvent ainsi prétendre à une prime :

- Madame B. (dossier n°A6 OPC 2021) :
 - Acquisition d'un logement ancien de 83,51 m²
 - Réception de l'attestation d'acquisition du bien
 - Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation de la toiture, isolation partielle des murs donnant sur l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures et installation d'un système de chauffage (poêle).
 - Réception des factures et de la DAACT
 - Prime de 5000 €
- Monsieur B. (dossier n°A8 OPR 2021) :
 - Acquisition d'un logement ancien de 97 m²
 - Réception de l'attestation d'acquisition du bien
 - Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation de la toiture, isolation des murs donnant sur l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures
 - Réception des factures et de la DAACT
 - Prime de 5000 €
- Madame G. (dossier n°A12 OPR 2021) :
 - Acquisition d'un logement ancien de 79 m²
 - Réception de l'attestation d'acquisition du bien
 - Réalisation de travaux conformes à l'arrêté : isolation plancher et combles, isolation des murs donnant sur l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures et installation d'un système de chauffage (chaudière, VMC)
 - Réception des factures et de la DAACT
 - Prime de 4000 €

Vu la délibération n°11 du Conseil Municipal le 16 décembre 2019 approuvant la mise en place en 2020 de deux dispositifs : OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans

Vu la signature des dites Conventions d'OPAH Classique et d'OPAH RU le 22 juillet 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/36 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la prime pour ces dossiers ;
- De dire que la dépense d'un montant total de 14 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/36 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/36 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/36 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

38. OPAH RU 2020-2025 : Aide à la réalisation d'études de définition sur les cœurs d'îlots

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Vire Normandie s'inscrit dans un projet global de revitalisation du cœur de ville engagé depuis plusieurs années (notamment au travers d'actions de requalification des espaces publics), et dans la continuité de la politique de réhabilitation des logements menés par la collectivité (une OPAH [2014-2019] et un POPAC [2017-2020]).

Les objectifs visés par la mise en place de l'OPAH RU sont à la fois d'ordre économique, social, sanitaire, environnemental et architectural et s'inscrivent aussi bien à court qu'à long terme.

Comme énoncé initialement dans la Convention d'OPAH RU, la collectivité prévoyait de participer pour les cours communes des immeubles au financement de l'étude de définition d'un programme d'aménagement.

Toutefois, aucune enveloppe n'a été définie pour ce dispositif expérimental d'accompagnement des cours communes (cœurs d'îlot).

La commune de Vire Normandie en lien et dans la continuité du POPAC souhaite à présent inciter à la réalisation de travaux sur les cours communes en finançant intégralement les études de définition d'un programme d'aménagement (étude de faisabilité technique, financière et paysagère avec propositions de plusieurs scénarios d'aménagement) pour les cours organisées, réalisées par l'opérateur en charge du suivi-animation.

Il est ainsi proposé une enveloppe prévisionnelle de la collectivité de 10 000 € jusqu'en 2025.



Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans.
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Vu la délibération du 10 février 2020 autorisant le Maire à signer les pièces du marché de suivi-animation d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat classique sur la commune nouvelle de Vire Normandie et d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain sur le centre-ville de Vire Normandie et tout document afférent.

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver une enveloppe prévisionnelle supplémentaire de 10 000 € sur la durée de l'opération.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la Convention d'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/38 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/38 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/38 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

38. OPAH RU 2020-2025 : Aide à la réalisation d'études de définition sur les cœurs d'îlots

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Vire Normandie s'inscrit dans un projet global de revitalisation du cœur de ville engagé depuis plusieurs années (notamment au travers d'actions de requalification des espaces publics), et dans la continuité de la politique de réhabilitation des logements menés par la collectivité (une OPAH (2014-2019) et un POPAC (2017-2020)).

Les objectifs visés par la mise en place de l'OPAH RU sont à la fois d'ordre économique, social, sanitaire, environnemental et architectural et s'inscrivent aussi bien à court qu'à long terme.

Comme énoncé initialement dans la Convention d'OPAH RU, la collectivité prévoyait de participer pour les cours communes des immeubles au financement de l'étude de définition d'un programme d'aménagement.

Toutefois, aucune enveloppe n'a été définie pour ce dispositif expérimental d'accompagnement des cours communes (cœurs d'îlot).

La commune de Vire Normandie en lien et dans la continuité du POPAC souhaite à présent inciter à la réalisation de travaux sur les cours communes en finançant intégralement les études de définition d'un programme d'aménagement (étude de faisabilité technique, financière et paysagère avec propositions de plusieurs scénarios d'aménagement) pour les cours organisées, réalisées par l'opérateur en charge du suivi-animation.

Il est ainsi proposé une enveloppe prévisionnelle de la collectivité de 10 000 € jusqu'en 2025.



Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans.
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Vu la délibération du 10 février 2020 autorisant le Maire à signer les pièces du marché de suivi-animation d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat classique sur la commune nouvelle de Vire Normandie et d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain sur le centre-ville de Vire Normandie et tout document afférent.

Vu les deux Conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- d'approuver une enveloppe prévisionnelle supplémentaire de 10 000 € sur la durée de l'opération.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la Convention d'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Habitat

39. OPAH RU 2020-2025 : Modification des modalités d'application du dispositif « opération façade »

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Une action de valorisation des façades avait été définie dans le cadre du précédent Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté le 4 mars 2013, au titre de l'action n°2.

Cette opération sur les façades a duré de 2014 à 2019 et a fait l'objet d'une modification de son budget en 2018 face à son succès. Elle a été reconduite en 2020 dans le cadre de la nouvelle convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain.

Elle porte sur la réhabilitation et valorisation extérieure des logements du parc privé de la Reconstruction (datant de 1945 à 1970).

Elle s'inscrit dans la dynamique de reconnaissance patrimoniale de cette architecture locale engagée depuis 2014 à la suite du travail partenarial réalisé avec l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Calvados (UDAP) et son Architecte des Bâtiments de France ainsi que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Elle s'appuie sur le règlement du Plan Local d'Urbanisme adopté en 2016 qui identifie les immeubles inscrits dans le périmètre protégé de la Reconstruction et spécifie les prescriptions concernant ce patrimoine à l'article 11.

C'est une aide financière incitative visant à encourager les propriétaires à réaliser des travaux de valorisation de leurs façades, dans le respect des préconisations locales.

En 2021, la collectivité en cohérence avec le projet de mandat 2020-2025 souhaite étendre l'opération façade au bâti ancien d'avant 1945, afin d'accompagner les efforts d'aménagement urbain réalisés par la collectivité pour la promotion d'un cadre de vie agréable et la reconnaissance plus large du patrimoine virois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/39 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Budget de l'aide actuelle et budget complémentaire de l'aide étendue à l'ancien

Le précédent budget de l'opération façade de 2015 à 2019 était de 125 000€.

Il a été quasi-entièrement consommé et a représenté :

- 24 dossiers immeubles
- 1 341 665,82 € de travaux subventionnés

Le budget de l'actuelle opération façade 2020-2025 est de 100 000€ pour 5ans.

- Depuis son démarrage, 5 dossiers ont été déposés, ce qui représente :
- Un montant total de 19 511,50 € de subventions engagées
- 105 227,46 € de travaux
- 19,5 % du budget prévisionnel a été consommé

Ainsi, afin d'étendre le dispositif opération façade à l'ancien, un budget supplémentaire au budget initial doit être prévu. Il est ainsi proposé une enveloppe complémentaire de la collectivité de 30 000 € jusqu'en 2025.

L'aide expérimentale de l'Anah à destination des façades

L'actuelle aide opération façade a été incluse dans le dispositif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat mais cette aide contrairement aux autres est financée actuellement à 100% par la collectivité.

Il existe toutefois depuis le 17 juin 2020 (délibération n°2020-25) un nouveau dispositif expérimental de l'ANAH à destination des OPAH RU. Cette nouvelle prime expérimentale permettra d'apporter un véritable soutien financier au dispositif opération façade déjà en place.

Cette prime expérimentale sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023 et sera attribuée par l'ANAH pour les dossiers inclus dans le périmètre renforcé de l'OPAH-RU. Cette prime sera cumulable avec les dispositifs d'aide aux façades de la collectivité.

Les engagements financiers de l'Anah ne pourront excéder 5% du montant total des contributions prévisionnelles de l'Anah inscrites dans la Convention d'OPAH RU.

Cette aide expérimentale permettra notamment de subventionner 25% maximum (pour le patrimoine de la reconstruction et le patrimoine ancien) dans la limite d'un plafond de travaux subventionnables de 5000€ HT par logement et sur un périmètre géographique limité d'intervention.

Afin d'intégrer ce dispositif expérimental de l'ANAH, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain devra faire l'objet d'un avenant à la convention en vigueur.

Modification du règlement : modification des montants de subvention et extension du périmètre

L'aide opération façade est une aide octroyée par la commune de Vire Normandie aux dossiers éligibles qui sont instruits sur la base d'un règlement qui a été voté par le conseil municipal.

Le précédent règlement voté en 2016 puis modifié en 2018 ne concernait que le patrimoine de la reconstruction.

La nouvelle opération façade étendue au patrimoine ancien (avant 1945) doit ainsi faire l'objet **d'un nouveau règlement qui est annexé au présent rapport.**

De même, ce nouveau règlement vient modifier les montants de l'aide à la requalification de façades (subvention de base) tout en intégrant une prime complémentaire liée au surcoût architectural.

Accusé de réception (Ministère de l'Intérieur)

014-200060176-20220404-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/39 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La subvention de base sera calculée sur le montant HT des travaux subventionnables et varie selon la somme totale des travaux :

- 15 % du coût HT des travaux, plafonné à 4000 € pour un montant de travaux inférieurs à 40 000 € HT
- 10 % du coût HT des travaux, plafonné à 5000 € pour un montant de travaux compris entre 40 000 € HT et 70 000 € HT
- 8 % du coût HT des travaux, plafonné à 10 000 € pour un montant de travaux supérieur à 70 000 € HT

Le montant des investissements éligibles doit être au minimum égal à 1 000 €.

L'aide dédiée à la valorisation, préservation et/ou restauration des façades pourra être complétée par une prime supplémentaire liée au surcoût architectural pour la restauration de portes et/ou portails. Cette aide est applicable pour la restauration d'un ouvrage d'époque présentant des qualités architecturales particulières. Le remplacement à l'identique peut être éligible à cette aide en fonction des cas de figure mais la restauration sera privilégiée.

Cette aide peut être cumulative ou indépendante de la subvention de base. Le montant de l'aide sera calculé sur le montant HT des travaux :

- 30 % du montant hors taxe des travaux dans la limite d'un montant de travaux établi à 5000 € HT, pour la restauration d'un(e) porte/portail de la Reconstruction.
- 20 % du montant hors taxe des travaux dans la limite d'un montant de travaux établi à 5000 € HT, pour la restauration d'un(e) porte/portail ancien(ne).

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans
- approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération.
- autorisant le Maire à signer les Conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant
- sollicitant pour toute la durée de la Convention, les subventions auprès de l'Anah pour les prestations d'ingénierie du suivi-animation

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain « cœur de ville » signée le 22 juillet 2020,

Vu la délibération n°2020-25 « Cadre d'expérimentation en faveur de la redynamisation des centres-villes » du Conseil d'administration de l'ANAH du 17 juin 2020,

Suivant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce » du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de :

- Réserver 30 000€ de crédits supplémentaires dans le budget de la politique habitat pour la nouvelle opération façade dans l'ancien.
- Autoriser M. le Maire à signer un avenant à la convention d'OPAH RU et tous documents s'y référant.
- De valider le nouveau règlement de l'opération façade **annexé à la délibération**.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/39 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-39-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/39 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Commerce

40. Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le FISAC est un outil d'accompagnement mis en place par l'Etat, qui vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises, à les aider à s'adapter aux mutations de leur environnement, à améliorer l'image commerciale du territoire et à renforcer son attractivité.

En 2019, Vire Normandie a été lauréate de l'appel à projet FISAC et bénéficiaire de subventions attribuées à différents volets vecteur d'attractivité.

Pour la « *modernisation des entreprises* » la collectivité est bénéficiaire d'une subvention de 85 000 € à destination des petits commerçants et artisans.

Par délibération du 10 juillet 2020, la collectivité a décidé d'apporter son soutien aux commerçants et artisans à hauteur de 95 000€.

La subvention totale allouée à « la modernisation des entreprises » est donc de 180 000 € sur les 3 années de vie du programme.

Synthèse du règlement

Les subventions pour la *modernisation des entreprises* sont constituées à 20% des subventions allouées par le FISAC et à 30 % des subventions communales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/40 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Certains critères d'éligibilité sont retenus afin de cibler le commerce de proximité et en cohérence avec les critères départementaux :

- Montant des travaux supérieurs à 1 000€ et plafonné à 10 000 € HT ;
- Situé dans le périmètre de Vire Normandie hors zones d'activités économiques et centres-commerciaux qui sont hors du champs de compétence communale ;
- Surface de vente inférieure à 400 m² ;
- Chiffre d'affaires inférieur à 1 M € HT ;
- Entreprise de moins de 10 salariés ;

Sont détaillés les catégories et les types de dépenses au sein des Items suivants :

- La rénovation de devantures, façades, enseignes et aménagements intérieurs ;
- La mise en accessibilité des activités commerciales, artisanales et de services ;
- Modernisation de l'équipement professionnel ;

Sont précisés les dépenses éligibles à une bonification des aides pour des travaux qui favorisent :

- La performance thermique (10%)
- La création d'emplois (10%)
- La conservation et la protection du patrimoine de la Reconstruction (20%)

Attribution de l'aide :

Un commerce a déposé son dossier et réalisé ses travaux conformément au règlement intérieur adopté par délibération le 10 juillet 2020 et le 8 février 2021 et aux règles d'urbanisme :

Dossier n°22-001				
Travaux	Montant HT (plafonné à 10 000€ HT)	FISAC - 20%	Collectivité 30%	TOTAL
Modification de l'enseigne	1010.00	202	303	505.00

VU le décret 2015-542 du 15 mai 2015 relatif au FISAC et du règlement de l'appel à projets FISAC 2018,

VU la délibération n°9 « Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - appel à projet FISAC » prise par la commune de Vire Normandie le 4 février 2019,

VU la convention opération collective au titre du FISAC décision n° 19-256 et la décision d'attribution des subventions reçu le 13 décembre 2019,

VU les délibérations du 10 juillet 2020 et du 8 février 2021 portant sur le règlement intérieur du soutien financier de la collectivité pour la modernisation du commerce et de l'artisanat

Vu Les crédits inscrits au BP 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/40 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DELIBERE :

Suivant l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Patrimoine, Habitat, Commerce du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement de la subvention pour ce dossier.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/40 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/40 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/40 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Foncier

41. Acquisition et conventionnement EPFN pour la SCI des Vaux de Vire

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Préambule

La commune de Vire Normandie porte une politique de revitalisation de son Cœur de Ville. Lauréate du programme Action Cœur de Ville, la commune a initié « Vire Coté Fleuve » qui est un projet global de valorisation des Vaux de Vire à long terme en s'appuyant sur des éléments urbains et naturels d'une grande richesse patrimoniale.

L'Action de la collectivité pour porter une action d'aménagement et de valorisation dans ce secteur des Vaux de Vire porte comme principes cardinaux :

- la restauration de la continuité écologique du fleuve ;
- la mise en valeur du fleuve ;
- l'animation concertée autour du projet avec les habitants ;
- le renforcement des relations entre les Vaux de Vire et le centre-ville ;

Ce projet global passe par une action plus précise de maîtrise foncière des différentes friches industrielles présentes sur ce secteur. Pour cela, la collectivité se positionne pour l'acquisition des biens en fonction des opportunités afin de tendre sur le long terme vers la réalisation du projet.

La SCI des Vaux de Vire est une ancienne société de production de silo à ciment dans les années 2000. Aujourd'hui, le site n'accueille plus d'activité économique et a été mis en adjudication judiciaire le 13 janvier 2022 pour un montant de 90 000 €. Cette adjudication judiciaire n'a reçu aucune offre.

Par échanges de courriers avec le mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la société, la commune de Vire Normandie a fait une proposition de gré à gré d'une valeur de 15 000 € hors frais notariés. Ce prix se justifie au vu de l'état de vétusté certain du bâtiment, des diagnostics divers à réaliser et des coûts de dépollution et de déconstruction à porter par la puissance publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/41 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Si cette offre est reçue favorablement par le mandataire judiciaire, une requête sera déposée devant le juge-commissaire du tribunal de commerce pour qu'une audience ait lieu. Le projet de la collectivité sera présenté et le Juge Commissaire jugera si le projet est recevable.

Pour être accompagner dans le portage foncier, technique et financier de ce projet, la Commune de Vire Normandie a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Normandie qui a accédé à notre demande en inscrivant la SCI des Vaux de Vire dans son Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 – 2027 avec un montant de 80 000 €. Cette somme est destinée à la réalisation d'études diverses sur le site pollué. Le reste à charge de la commune sera de 25 % des montants dépensés.

Une convention particulière sera à prendre pour préciser les conventions d'intervention de l'établissement public foncier de Normandie.

VU :

- La demande de conventionnement avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie relative à la Friche des Vaux de Vire reçue le 11 janvier 2022 et acceptée ;
- Les échanges de courriers avec le mandataire judiciaire en charge de la liquidation de la SCI les Vaux de Vire ;

Suivant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'acquisition des parcelles 584 K 26, 584 K 462, H 412 et AK 85 pour une surface totale d'environ 11 452 m² ;
- D'AUTORISER un montant d'acquisition de 15 000 € maximum selon négociations hors frais d'acte notarié ;
- D'AUTORISER la demande et la signature de tous documents et toutes conventions et la demande de toutes subventions auprès de tous organismes ;
- D'AUTORISER la demande et la signature de toutes conventions avec l'Etablissement Public Foncier relative à ce dossier ;
- D'AUTORISER l'Etablissement Public Foncier de Normandie à se substituer à la Commune de Vire Normandie dans le portage foncier dès le jugement du tribunal et à agir au nom de la collectivité pour la réalisation de tous démarches, actes et signatures relatives à l'acquisition du bien objet de la présente délibération.
- D'INSCRIRE au budget une ligne pour de 25 % de 80 000,00 € pour le financement du reste à charge de la commune dans les frais d'études divers ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-41-DE

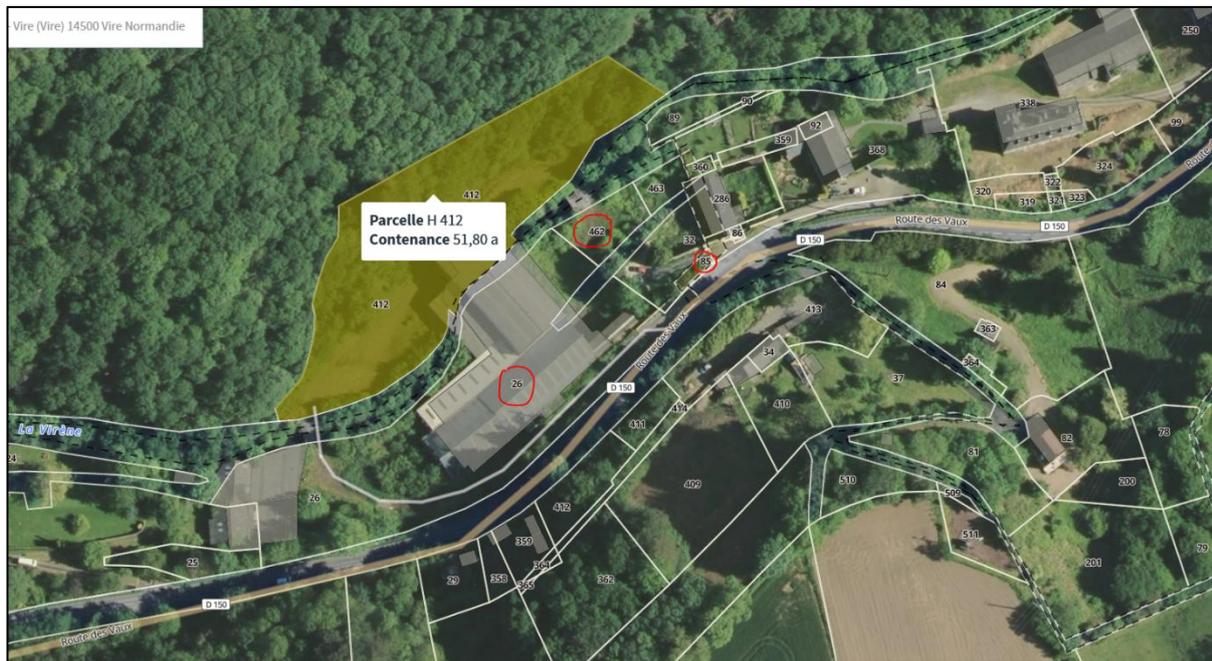
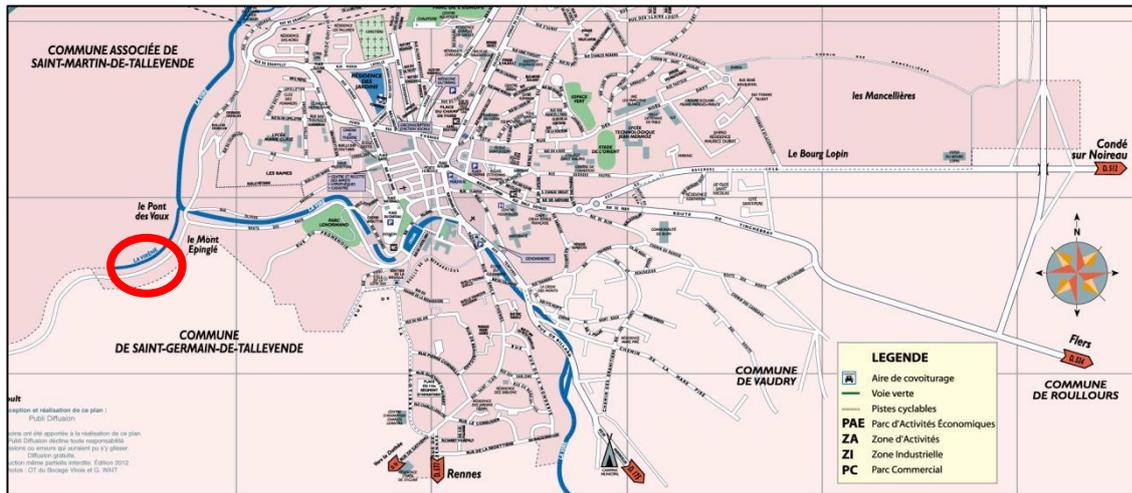
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/41 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/41 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/41 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBES MARTINE	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture de Basse-Normandie

014-200060176-20220404-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/41 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/41 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Foncier

42. Demande d'avis de la commune de Vire Normandie concernant la construction d'un de bâtiment agricole par le GAEC DELEURIE situé à Vire Normandie, commune déléguée de Coulonces

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

PREAMBULE

Le GAEC DELEURIE a sollicité l'Etat pour une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement pour l'agrandissement de son site d'exploitation situé à la Buffardière à Coulonces.

A ce titre et dans une démarche de concertation, la Commune de Vire Normandie est consultée pour émettre un avis sur le projet d'agrandissement du GAEC DELEURIE.

Dans une logique de développement de l'élevage, le GAEC DELEURIE souhaite la construction d'une nouvelle stabulation de 3840 m² et l'extension de bâtiments déjà existants.

Cette demande de construction et d'extension a fait l'objet d'un permis de construire n° 14 762 21 R 0055 délivré le 09 aout 2021 par la commune de Vire Normandie.

Actuellement, le nombre de vaches laitières est de 150. Avec ce projet, le nombre de vaches laitières sera de 350.

Les matières organiques sont utilisées par l'exploitation agricole pour fertiliser les terres de l'exploitation. La surface utilisée pour l'épandage des déchets organiques est de 275 hectares. L'étude d'impact reçue met en avant que les zones d'épandage n'impactent pas les habitations, des cours d'eaux et les zones de captations d'eaux potables.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/42 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce point :

VU L'étude d'impact transmise par l'Etat 26/01/2022 ;

VU l'avis de la commission Patrimoine et Habitat ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et les articles R. 512-46-1 et suivants relatifs aux ICPE ;

Suivant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** la demande de mise à jour d'un enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du GAEC DELEURIE ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	35	4
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/42 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/42 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Foncier

43. Convention avec EPFN pour la déconstruction et dépollution de la friche Gohin (dossier Barré)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Contexte :

Suite à l'incendie du 5 janvier 2018 sur les parcelles AH 161 et AH 162 situées sur la commune déléguée de Vire, plusieurs bâtiments appartenant au Moulin Gohin ont été détruits entraînant la pollution du lit de la Vire.

Sont concernés une maison d'habitation, une ancienne usine et un ancien moulin, dont la couverture en fibro ciment a généré des débris amiantés qui sont tombés dans la Vire.

Procédures judiciaires :

Suite à cet incendie, des expertises judiciaires ont été mandatés dans le cadre d'une procédure de péril imminent le 05/01/2018.

Une procédure de succession vacante a également été engagée :

- *La parcelle AH 161 est un bien en situation de déshérence, sans assurance, avec une succession non clôturée auprès d'un notaire le jour du sinistre, qui concerne les 11 frères de la sœur décédée (Marie-Thérèse BARRE). La collectivité a saisi le procureur de la République pour demander l'ouverture d'une procédure de succession vacante d'autant que Mme BARRE était propriétaire d'autres bien immeubles non assurés. Le service des domaines finalise la vente à l'EPFN pour le compte de Vire Normandie.*
- *La parcelle AH 162 est un bien dont le propriétaire est décédé durant les expertises judiciaires. Un économiste et expert en bâtiment ont conclu que deux bâtiments étant d'un seul tenant et communiquant, ils doivent être démolis conjointement. Ainsi la veuve du propriétaire a accepté de vendre le bien à l'euro symbolique.*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-200060176-20220330-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/43 du 28 mars 2022 à 20h30



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/43 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Travaux de dépollution-déconstruction et de renaturation :

La municipalité a souhaité que la déconstruction des bâtiments sinistrés s'intègre à la démarche de valorisation des Vaux de Vire entrepris en 2015 avec la déconstruction de l'ancienne friche SGE par l'EPFN ainsi que dans le cadre du projet « Vire côté fleuve ».

Le Conseil municipal a donc délibéré en avril 2019 pour solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) et lui confier la négociation des acquisitions foncières auprès du propriétaire des parcelles AH 161 et AH 162, auxquelles ont été ajoutées sous forme d'avenant la parcelle AH 163. Le portage foncier de l'EPFN durera 5 ans et comprends la réalisation des études de dépollution et de démolition des ouvrages sinistrés ainsi que les études de renaturation du cours de la Vire.

L'EPFN procédera à l'acquisition des terrains une fois les études achevées et avant démarrage des travaux de dépollution et de renaturation de la parcelle AH 161 pour 500€ auprès des domaines et de la parcelle AH 162 à 1€ auprès de madame Barré.

L'expertise mandatée pour la procédure de péril imminent a préconisé que la phase de déconstruction qui comprend le désamiantage du site soit tout de suite suivie des travaux de renaturation. En effet La nature du site implique que les travaux de dépollution impactent les berges qui sont fragilisées et le dossier loi sur l'eau nécessaire dans le cadre de cette étude devra donc prendre en compte cet aspect sous risque sinon d'être retoqué par l'agence de l'Eau.

Estimation des travaux et participation de la Commune :

Les études sont en cours d'achèvement et la phase de travaux doit commencer en juin 2022. Il est donc prévu que la commune et l'EPFN passe une convention pour la réalisation de ces travaux et la participation financière de la commune au budget prévisionnel. Celui-ci est estimé à 750 000 € HT qui comprend :

- 263 000 € HT pour les travaux de dépollution
- 353 782 € HT pour les travaux de renaturation
- 133 218 € HT pour les aléas

L'EPFN prévoit de financer cette enveloppe de travaux au titre du nouveau Fond Friches régional, soumis à délibération du conseil régional en mars 2022.

La participation de la Commune est de 25% de l'enveloppe prévisionnelle H.T. et 100 % de la TVA. Le montant maximum pour Vire Normandie sur cette opération est estimé à 225 000 € sur une opération à 900 000 €T.T.C. d'enveloppe prévisionnelle.

Considérant,

La délibération du 1er Avril 2019 pour une convention de réserve foncière, entre la commune de Vire Normandie et l'EPFN sur les parcelles AH 161 et 162.

La convention d'intervention de l'EPF Normandie sur le site « Gohin SGE » signée le 24 septembre 2019 qui concerne les parcelles AH 161 et 162.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/43 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La délibération pour un avenant à cette convention, signée le 08 Juillet 2019 qui intègre la parcelle AH 163 au périmètre de convention.

Suivant l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce du 22 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de financement avec l'EPFN pour les travaux de dépollution-démolition et de renaturation de la friche Gohin sur les parcelles AH 161, AH 162 et AH 163.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.
- D'autoriser M. le Maire à solliciter toutes subventions possibles.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/43 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du préfet de l'intérieur
014-200060176-20220330-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/43 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/43 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

Foncier

44. Procédure de délimitation intercommunale entre Vire Normandie et Valdallière

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

PREAMBULE

Dans le cadre de l'aménagement foncier lié à la rectification des virages de la route départementale n° 524 entre les communes de Vire Normandie et Valdallière un bornage contradictoire a été réalisé le 31 mars 2021 en présence du maire délégué de Truttemer le Petit.

Suite au constat d'un chevauchement de la parcelle 718 B 385 située sur la commune de Vire Normandie avec la parcelle section 065ZR 10 située sur la commune de Valdallière il apparait que la limite communale de Vire Normandie doit être mise en correspondance avec la limite communale de Valdallière.

La parcelle 718 B 385 disparaît donc pour s'intégrer dans la parcelle 065 ZR 10.

En conséquence, la surface de la commune de Vire Normandie diminue de 1a35ca.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la validité du bornage contradictoire et sur les conclusions du procès-verbal de délimitation intercommunale réalisé le 31 mars 2021.

Ainsi, cette opération de délimitation intercommunale fixe les limites administratives entre Vire Normandie et Valdallière sur les parcelles 718 ZE 16,17,18,46,20 et 22 au lieudit LES MOTTES MORIN situé à TRUTEMER LE PETIT, COMMUNE DE VIRE NORMANDIE.

Vu le procès-verbal reçu par la commune de Vire Normandie le 7 mars 2022 et ses conclusions et suite au bornage contradictoire réalisé le 31 mars 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/44 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité:

- VALIDE les conclusions du PV de Bornage l'Etude QUARTA **ci-joint**;
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la conclusion de ce bornage ;

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/44 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/44 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/44 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Projets structurants et travaux mutualisés

45. Mise en place de la vidéo protection – Phase 2

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la commune de Vire Normandie souhaite étendre son dispositif de vidéo protection sur une phase en complément de la phase 1 réalisée en 2020 sur les sites suivants :

- Porte Horloge/Giratoire du Six Juin : (3 caméras)
- Place du Château : (3 caméras)
- Gare routière : (2 caméras)
- Gare SNCF : (2 caméras)
- Ecluse : (2 ou 3 caméras)
- Services Technique : CSU

Cette phase 2 consiste à déployer des caméras supplémentaires aux endroits stratégiques pour étoffer le développement de la prévention et de la dissuasion de la délinquance par la Commune souhaitée par Monsieur le Maire. Elle vise à satisfaire les objectifs suivants :

- ✓ Renforcer la protection des biens et des personnes,
- ✓ Prévenir les actes de dégradations des équipements et des bâtiments publics,
- ✓ Prévenir les infractions à la circulation routière,
- ✓ Renforcer la protection des zones sensibles,
- ✓ Contrôler les itinéraires empruntés par les auteurs d'actes malveillants,
- ✓ Elucider tout acte malveillant,
- ✓ Contribuer à élucider les infractions à la circulation routière (délit de fuite).

Si cette phase 2 se réalise dans sa totalité, selon l'étude initiale réalisée par la Gendarmerie Nationale, il pourra y avoir 40 caméras d'installées.

La phase 2 va se réaliser en deux Tranches l'une en 2022 (exercice budgétaire 2021/2022) et l'autre en 2023 (exercice Budgétaire de 2023).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/45 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Collectivité souhaite ajouter un dispositif mobile « Caméra Nomade » qui serait placé dans le périmètre déclaré aux services de l'Etat, en fonction des demandes exprimées par les services de la Ville et de la Gendarmerie.

Tranche 1 :

Caméras fixes par ordre de priorité :

- Extension de la capacité serveur du CSU
- Mise en place d'un mât rond-point de la Gare
- Pompidou 1 (3 caméras)
- Pompidou 2 (2 caméras)
- Pompidou 3 (2 caméras)
- Pompidou 4 (2 caméras)
- Stade Val de Vire (6 caméras)
- Rond-point cimetière (3 caméras)
- Stade Pierre-Compte (4 caméras)
- Parc de l'Europe (5 caméras)
- Une caméra Nomade

Tranche 2 :

Permettre à la collectivité de terminer la Phase 2 par ordre de priorité :

- Rue de la Planche (4 caméras)
- Rond-Point Gare (3 caméras)
- Stade de l'Orient (2 caméras)
- Cinéma (2 caméras)
- Henry Lesage/Bertrand Lechevrel (3 caméras)
- Rue Saulnerie, côté Espace Culturel (3 caméras)
- Complément de caméra Nomade (2 caméras)

Afin de s'assurer de la faisabilité (administratif et technique) du projet, Vire Normandie a missionné le Cabinet d'étude (ACSET) pour réaliser une pré étude afin de définir les conditions et lieux d'implantation.

En termes de déploiement, Vire Normandie souhaite réaliser la Tranche 1 en Mai/Septembre 2022 et, que l'installation de la Tranche 2 soit fonctionnelle pour fin 2023.

Les critères d'analyse du marché de travaux sont les suivants :

1) Valeur Technique :	60 %
Mémoire Technique	50 %
Valeur Environnementale	10 %
2) Prix :	40 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/45 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable de la commission Projets structurants et travaux mutualisés du 23 février 2022 et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité :

- à donner son accord sur le principe de la consultation, son mode de dévolution et approuver les critères d'attribution du marché
- à signer le marché et tous documents y afférents
- à solliciter auprès des Services de l'Etat et autre organisme une subvention pour l'installation de la 2ème phase des travaux et à signer tous documents ou conventions à intervenir.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	27	2
Vote Contre	2	0
Abstention	8	2

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/45 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/45 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/45 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Mobilité, Cit'ergie, Transition Ecologique et Energétique

46. Avenant à la convention avec la Région pour les ateliers « Vélos solidaires, en route vers l'Emploi »

Cindy COIGNARD donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans le cadre de l'appel à projet de la Région intitulé Initiatives Territoriales, VIRE NORMANDIE s'est vue attribuer par décision de la Commission Permanente du 16 décembre 2019, une subvention de 20 000 euros pour son projet « Atelier Vélos solidaires, en route vers l'Emploi ».

A ce titre, une convention a été signée avec la Région pour cadrer cette action prévue du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2022, dont l'objectif est de remobiliser vers la formation et l'emploi, par un travail sur la mobilité, dans le cadre d'atelier de réparation de cycles sur le territoire de Vire Normandie.

La pandémie COVID ayant eu un impact sur le déroulement des actions et l'accueil des publics visés, et suivant l'avis favorable de la Région en date du 03 janvier 2022, et les avis favorables de la Commission Education Formation de la Commune déléguée de Vire, et de la Commission Municipale Mobilité Cit'ergie, Transition écologique et énergétique et du Bureau Municipal du 15 mars 2022, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention (**joint en annexe**), afin de prolonger les délais :

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/46 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/46 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/46 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Sport- Vie associative

47. Attributions de subventions aux associations - Signature de conventions

Philippe MALLÉON donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

a) l'USMV

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est appelé à donner son accord :

- sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 181 390 € attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'Union Sportive Municipale Viroise.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

b) l'AFV

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est appelé à donner son accord :

- sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 81 400,00 € attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'Association du Football Virois.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/47 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

c) Les Bélougas Club subaquatique

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est appelé à donner son accord :

- sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 19 500 € attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'association Les Bélougas.
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

d) Association Catholique Viroise

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Conformément à l'article L442-5 du Code de l'Education qui dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes à l'enseignement public », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, est appelé à donner son accord :

- sur la conclusion de la convention, ci-jointe, concernant la subvention de 84 870 € attribuée, au titre de l'exercice 2022, à l'Association Catholique Viroise
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

e) Vire Avenir

Conformément aux dispositions du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité est appelé à donner son accord :

- sur la conclusion de la convention ci-jointe concernant la subvention de 41 000,00 € attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'Association « Vire-Avenir » qui se décompose comme suit :
 - fonctionnement 31 000 €
 - convention tripartite 10 000 €
- pour autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention **jointe en annexe.**

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/47 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/47 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/47 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Citoyenneté

48. Pack découverte lié aux cérémonies d'état civil

Lyliane MAINCENT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Pour la célébration d'un mariage civil, de renouvellements de vœux, (c'est-à-dire le plus souvent les noces d'or (50 ans) ou noces de diamant (60 ans), un baptême républicain (dit aussi « parrainage républicain »), les administrés font appel au service état civil de la commune déléguée de Vire.

Par délibération du 27 décembre 2016, le conseil municipal a instauré un Pack découverte offert lors des cérémonies d'état civil. Il s'agit d'un pack découverte distribué à l'occasion des mariages, renouvellements de vœux, noces, parrainages et entendu aux PACS et reconnaissances par délibération du 8 octobre 2018 (n°33).

Ces cérémonies représentent un volume moyen d'une centaine d'évènements par an.

La commission Citoyenneté du 23 février 2022 a donné un avis favorable au renouvellement du pack.

Il est proposé au conseil municipal de se positionne sur le renouvellement du pack découverte état civil pour 2022, tout en l'adaptant. En effet, en raison de la crise sanitaire, l'offre de 2 cours de chorale adultes ou jeunes et de 2 cours de danse n'est plus adaptée. Il est proposé de suspendre cette offre. Un travail sera réalisé courant 2022 avec le conservatoire, afin de proposer une offre adaptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé de retenir l'offre suivante :

<i>Types de cérémonies</i>	<i>CINEMA</i>	<i>LA HALLE MICHEL DRUCKER</i>	<i>MUSEE</i>	<i>ESPACES VERTS</i>
Mariages Parrainages Renouvellement vœux (les noces d'or (50 ans) ou noces de diamant (60 ans)) PACS	2 places de cinéma par événement.	2 places de spectacle à la halle offertes sur réservation	2 places offertes pour le Musée	1 composition florale en régie (environ 15-20€) avec plantes et fleurs de saisons liées aux serres municipales
Reconnaisances du premier enfant pour les couples domiciliés à Vire	2 places de cinéma	2 places de spectacle à la halle offertes sur réservation	2 places offertes pour le Musée	

Au 24 février 2022, le service état civil dispose d'une réserve de 6 tickets.

Pour l'année 2022, il est proposé de disposer d'une réserve permettant d'organiser 70 évènements.

Le service état civil a donc besoin de 140 tickets de cinéma (70 tickets*2).

Il a été convenu que le cinéma en offrira 45 à la commune. Il reste donc 95 tickets cinéma à acquérir au prix de 5€20 l'unité, soit 494€.

Il est proposé au conseil municipal de prévoir une enveloppe pour l'achat de tickets cinéma et d'inscrire une dépense de 494 € pour l'achat de tickets cinéma.

Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

Suivant l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 23 Février 2022 et du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De VALIDER le renouvellement du pack découverte comme suit :

<i>Types de cérémonies</i>	<i>CINEMA</i>	<i>LA HALLE MICHEL DRUCKER</i>	<i>MUSEE</i>	<i>ESPACES VERTS</i>
Mariages Parrainages Renouvellement vœux (les noces d'or (50 ans) ou noces de diamant (60 ans)) PACS	2 places de cinéma par événement.	2 places de spectacle à la halle offertes sur réservation	2 places offertes pour le Musée	1 composition florale en régie (environ 15-20€) avec plantes et fleurs de saisons liées aux serres municipales
Reconnaisances du premier enfant pour les couples domiciliés à Vire	2 places de cinéma	2 places de spectacle à la halle offertes sur réservation	2 places offertes pour le Musée	

- De PREVOIR la dépense au budget
- D'AUTORISER une dépense de 494 € du service état civil vers le budget annexe du cinéma

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-48-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Affaires juridiques

49. Déplacement du marché Place du Champ de Foire

Éric DUMONT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le marché d'approvisionnement hebdomadaire de la commune déléguée de Vire est fragmenté sur deux espaces distincts, l'un sur la place du Champ de Foire et l'autre entre la place Nationale et la place du 6 juin 1944 en passant par la rue Saulnerie. Cette séparation entraîne un manque de cohérence pour les usagers du marché. Le marché accueille en moyenne entre 80 et 90 exposants par séance dont 75% sont des alimentaires et 25% des non alimentaires (données issues du rapport d'activité de l'année 2020 du délégataire).

La question de l'emplacement du marché d'approvisionnement hebdomadaire a été débattue avec les organisations professionnelles intéressées et les représentants des commerçants au sein d'une commission marché élargie, les 01/10/2021 et 11/02/2022. La majorité des participants se sont accordés dès la première réunion sur la nécessité de regrouper le marché sur un espace unique. A l'issue de cette consultation l'hypothèse d'un regroupement du marché d'approvisionnement hebdomadaire sur la Place du Champ de Foire a été privilégiée et acceptée par la majorité des participants.

Le déplacement du marché d'approvisionnement en un espace unique permettra de mieux sécuriser le déplacement des usagers et de garantir l'accès des services de secours en centre ville. Il permettra de mieux placer les commerçants entre eux pour stimuler l'attractivité générale. L'espace de la Place du Champ de Foire est un lieu attractif bien visible et bien desservi au carrefour d'axes de communications en proximité immédiate du Centre Ville. Ce regroupement permettra également des économies de gestion (mise en place, nettoyage, enlèvement).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/49 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le futur marché n'occuperait pas toute la Place du Champ de Foire. Il comporterait une zone principale en hiver plus réduite et une zone supplémentaire plus large en été pour augmenter les capacités du marché en période de forte affluence. Pour des raisons de sécurité la rue d'Aignaux sera fermée à la circulation des véhicules le jour du marché. Des travaux d'aménagement seront nécessaires, notamment pour réhabiliter les sanitaires aux normes PMR, créer une zone de lavage, installer les raccordements pour les réseaux Une enveloppe globale de 200 000 € TTC est prévue pour ces travaux. En fonction de l'avancé des travaux, le regroupement du marché est planifiée pour la fin du 1er trimestre 2023 au plus tard.

Le regroupement du marché d'approvisionnement hebdomadaire dynamisera son activité et augmentera son attractivité.

Si cette demande recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2224-18.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/11/2016 portant maintien du marché sur la commune déléguée de Vire dans le cadre de la commune nouvelle.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03/11/2016 portant approbation du règlement d'occupation du marché d'approvisionnement hebdomadaire.

Vu le règlement du marché d'approvisionnement de la commune déléguée de Vire du 07/09/2018.

Considérant l'avis favorable des organisations professionnelles intéressées consultés durant les commissions marchés du 01/10/2021 et 11/02/2022.

Considérant le projet de regroupement du marché d'approvisionnement hebdomadaire de la commune déléguée de Vire en un site unique sur la Place du Champ de Foire.

Après en avoir délibéré,

Un avis favorable a été émis par le Conseil Communal du 07 Mars 2022.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

DECIDER :

- D'autoriser le regroupement du marché d'approvisionnement hebdomadaire de la commune déléguée de Vire sur le site unique de la Place du Champ de Foire.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à ce dossier, et notamment la modification du périmètre dans le règlement du marché.
- D'autoriser le maire ou son représentant à passer les marchés de travaux pour l'aménagement de la Place du Champ de Foire qui sont nécessaires au regroupement du marché sur ce site.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	32	3
Vote Contre	1	1
Abstention	4	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/49 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/49 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

50. Option d'achat – lot n°08 - Lotissement « Village des Ajoncs ».

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Le lot à bâtir n°8 dans le lotissement « Village des Ajoncs » a fait l'objet d'une option d'achat de la part domiciliés à 72470 CHAMPAGNE auprès de Maître Johann NOEL, notaire à Vire, 5 rue du Neufbourg 14500 Vire Normandie sous les références cadastrales suivantes :

➤ B 1092 pour une superficie totale de 955 m2 d'un montant total de 19 100 euros taxe à la valeur ajoutée sur marge incluse (dix-neuf mille cent euros)

Le conseil consultatif émet un avis le 25 Février 2022.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de vendre la parcelle de terrain constructible B 1092 au prix de 19 100 euros à des usagers
- **ACCEPTÉ** que l'acte de vente soit signé chez Maître NOËL, notaire de Vire.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente.



- **AUTORISE** M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/50 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **33**

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **6**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **4**

Nombre de membres absents: **8**

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/50 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/50 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de MAISONCELLES LA JOURDAN

51. Option d'achat : achats parcelles pour construction

Guy VELANY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Aujourd'hui, la commune ne peut plus répondre à la demande de terrains à bâtir.

Elle vous propose l'achat de quatre parcelles situées en zone à vocation principale d'habitation et cadastrées D 774, 775, 776, 777 d'une superficie de 3 424 m².

Après négociations, les deux propriétaires proposent un prix de cession de 44 000 €.

Le conseil consultatif émet un avis le 25 Février 2022.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE l'acquisition des quatre parcelles appartenant aujourd'hui à M. ROBLEDO Faustino et à M. et Mme ROBLEDO Jean-Noël.
- DONNE tous pouvoirs à M. le maire délégué, ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette ACQUISITION.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/51 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- AUTORISE M. le maire délégué, ou son représentant à signer toutes les pièces se référant à cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/51 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/51 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/51 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

52. Réhabilitation du petit patrimoine rural – Pavillon de chasse du Bois du parc

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il y a quelques années, la commune de Roullours a décidé de créer 6,5 km de chemins en vue de relier les chemins existants et ainsi former des boucles de randonnée. De plus, ces chemins, dont le départ des circuits VTT du bocage se situe au Moulin de Roullours, sont reliés au site naturel des Cascades, site classé du Département du Calvados.

Proche de ce circuit bordé d'arbres centenaires, à proximité des chemins du Mont-Saint-Michel, se situe un ancien pavillon de chasse, visible de la route. Ce bâtiment appartenant à la commune se situe au lieu-dit le Bois du Parc.

Le conseil communal souhaite le réhabiliter afin de créer un gîte d'étape pour les randonneurs. Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 92 033 € HT, auxquels il convient d'ajouter 5% de dépenses imprévues, soit un total de 97 095 € HT.

Ce dossier a été retenu dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Les crédits ont été inscrits au budget.

Le conseil consultatif a émis un avis favorable le 15 Février 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/52 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- De donner son accord pour le lancement de l'étude et la réalisation des travaux ;
- D'autoriser le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre ;
- D'autoriser le Maire à lancer le marché de travaux d'aménagement du cimetière ;
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre de la DETR/DSIL,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et du Département, ainsi que tout autre co-financement auprès des différents partenaires ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/52 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/52 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/52 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de ROULLOURS

53. Création d'une boucle de chemins de randonnée

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En complément de la réhabilitation du pavillon de chasse situé au Bois du Parc en vue de la création d'une halte pour les randonneurs, il est prévu de créer un tronçon de chemin et ainsi entre autres rejoindre la boucle qui nous relie au Moulin de Roullours.

Ce moulin à grains acquis par la commune de Roullours en 2005 fonctionne aux Journées des moulins et aux Journées Européennes du Patrimoine. Il est également ouvert à la demande aux écoles et aux touristes. De plus, sur ce site, suite à la création d'une aire de stationnement, se situe le départ des circuits VTT de notre territoire intercommunal voire au-delà (Orne, Manche).

L'aménagement de ce chemin situé sur la propriété communale nécessite des travaux de terrassement, d'empierrement, de sablage et de constitution de talus.

Sur le talus, des plantations d'arbres d'essences bocagères seront effectuées par Le Bellaie Services, une entreprise locale de réinsertion.

Cette boucle longe des terrains situés en zone humide, également propriétés de la commune. A proximité du pavillon de chasse seront implantés un arceau pour les vélos, des panneaux de signalisation, ainsi que des panneaux interactifs, avec des QR codes, permettant de s'orienter ou encore de s'informer sur le patrimoine. A l'intérieur de ce pavillon de chasse, des panneaux relatifs à la trame verte et bleue seront apposés aux murs en vue d'informer et de sensibiliser les visiteurs sur la biodiversité, le rôle de la haie, la qualité de l'eau ou encore les zones humides.

Le coût de cette réalisation est estimé à 6 000 € HT.

Les crédits ont été inscrits au budget.

Le conseil consultatif a émis un avis favorable le 15 Février 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/53 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable du Bureau Municipal du 15 Mars 2022, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner son accord pour la réalisation des travaux ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les devis de travaux;
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions de l'Etat au titre de la DETR/DSIL,
- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région et du Département, ainsi que tout autre co-financement auprès des différents partenaires ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents permettant de mener à bien cette affaire.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/53 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/53 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/53 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

54. Acquisition d'un étang

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Dans les projets de ce mandat nous avons programmé sur la commune déléguée de St Germain de Tallevende la rénovation du lavoir communal situé à l'entrée du bourg rue de vengeons (référence cadastrale 584 E 808 et 807). Ceci permettra de remettre en valeur ce patrimoine et d'améliorer l'entrée du bourg en complément de ce qui a déjà été fait.

Juste en face de ce lavoir il y a un étang privé d'une superficie d'environ 1450 m² sur une parcelle totale de 3 000 m². Celui-ci va être mis en vente.

La propriétaire serait ravie que la commune en fasse l'acquisition pour le remettre en valeur et assurer l'entretien sur du long terme.

Nous avons souhaité saisir cette opportunité pour réaménager ce quartier et en faire un lieu de balade pour tous.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/54 du 28 mars 2022 à 20h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende du 07 Mars 2022 et du bureau municipal du 15 mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire délégué à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de cet étang.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220404-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/54 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220404-54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Délibération n°2022/03/28/54 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mars 2022 à 20h30

Commune déléguée de TRUTTEMER LE GRAND

55. Opportunité acquisition foncière Truttemer Le Grand – Modification partielle de la délibération du 20 Décembre 2021

Pierre-Henri GALLIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La commune de TRUTTEMER LE GRAND, est souvent sollicitée par des demandes d'acquisition de parcelles à bâtir. Afin de satisfaire ces souhaits, à plus ou moins longue échéance, la commune a une opportunité d'acquérir des terrains cadastrés :

- 717 ZM 35 d'une contenance de 25160 m²,
- 717 ZM 185 d'une contenance de 18435 m²
- 717 ZM 39 d'une contenance de 603 m²
situés Rue de la Maslerie
- 717 ZL 38 d'une contenance de 21024 m²
situé Rue de l'école.

Le coût d'achat, de ces 65222 m² est estimé à 165 000 euros hors frais.

La réalisation de cette acquisition pourrait se faire début 2022 après inscription des crédits au budget.

Le GAEC LENORMAND, « Le Hamel » 61800 MONTSECRET, exploitant, conservera la jouissance de ces terrains, moyennant un loyer, tout pendant que la collectivité n'aura pas entrepris de projets.

Suivant l'avis favorable du Conseil Communal de la Commune déléguée de Truttemer le Grand, du 15 septembre 2021 et du bureau municipal du 15 mars 2022, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide l'acquisition, par TRUTTEMER LE GRAND, Commune déléguée de VIRE NORMANDIE, des parcelles cadastrées 717 ZM 35, 717 ZM 185, 717 ZM 39 et 717 ZL 38 totalisant une superficie de 65222 m² et appartenant à Monsieur Joël LENORMAND, pour un montant de 165 000 € hors frais.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/55 du 28 mars 2022 à 20h30



- Désigne l'Office Notarial Virois, pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant. Les frais qui lui sont liés seront à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Cette délibération abroge et remplace la précédente portant le numéro 52 2021/12/20.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	37	4
Vote Pour	37	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/55 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 6

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 4

Nombre de membres absents: 8

Le 28 Mars 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 22 Mars 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 22 Mars 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAUX Nathanaël	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception du préfet du Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20220330-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/55 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		
LELARGE Michel			<input checked="" type="checkbox"/>	
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel			<input checked="" type="checkbox"/>	
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20220330-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022
Affichage : 30/03/2022

Délibération n°2022/03/28/55 du 28 mars 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.